



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



# NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE  
TOGOLAISE

**Présentation des émetteurs  
souverains de l'Union Monétaire  
Ouest Africaine (UMOA)**

Décembre 2019



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

grâce aux notes d'information du  
Marché des Titres Publics (MTP)



2019

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur  
[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

Revue qualité par **Deloitte.**

# SOMMAIRE

<b>ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>8</b>
<b>ACRONYMES</b>	<b>9</b>
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF</b>	<b>8</b>
<b>BREF APERÇU DU PAYS</b>	<b>12</b>
<b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS</b>	<b>8</b>
1.1 Système politique	8
1.2 Organisation administrative	9
1.3 Situation géographique	9
1.4 Population	10
1.5. Education	11
1.6 Santé	11
1.7 Emploi	12
1.8 Rappel des principaux agrégats	13
<b>2. SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES</b>	<b>15</b>
2.1 Evaluation du produit intérieur brut	15
<b>3. PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES</b>	<b>19</b>
3.1 Plan national de développement	19
3.2 Autres réformes	21
3.3 Chantiers à venir	22
<b>4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS</b>	<b>22</b>
4.1 Éléments structurels	22
4.2 Système bancaire et marchés financiers	23
4.3 Taux d'inflation	25
4.4 Taux de change	25
4.5 Réserves étrangères	26
<b>5. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS</b>	<b>28</b>
5.1 Balance des paiements	28
5.2 Commerce régional	29
5.3 Commerce international	31
5.4 Investissements directs étrangers	35
5.5 Intégration régionale	36
<b>6. QUALITÉ DE SIGNATURE</b>	<b>38</b>
6.1 Climat des affaires	38
6.2 Gouvernance financière	41
6.3 Notation financière	42

<b>7.</b>	<b>FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>42</b>
7.1	Budget	42
7.2	Politique fiscale	47
7.3	Projet de loi de finances	51
<b>8.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>51</b>
8.1	Risques politique et sécuritaire	51
8.2	Risques sociaux	52
8.3	Risques macroéconomiques	52
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées	52
8.5	Risques sanitaires	53
8.6	Risques environnementaux	53
<b>9.</b>	<b>SITUATION DE LA DETTE</b>	<b>53</b>
9.1	Description générale de la dette publique	53
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	54
9.3	Dette extérieure	55
9.4	Dette intérieure	59
9.5	Viabilité et soutenabilité	60
<b>10.</b>	<b>LEXIQUE</b>	<b>62</b>

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail – Liberté - Patrie

## Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Ekpao ADJABO, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de la République Togolaise, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par la République Togolaise, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique de la République Togolaise ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



  
Ekpao ADJABO



## ACRONYMES

<b>AEN</b>	: Actifs extérieurs nets
<b>AIDE</b>	: Appui à l’insertion et au développement de l’embauche
<b>AN</b>	: Assemblée nationale
<b>APRODAT</b>	: Agence de promotion et de développement des agropoles au Togo
<b>ARV</b>	: Anti rétro viral
<b>ASEA</b>	: African Stock Exchanges Association
<b>AVD</b>	: Analyse de viabilité de la dette publique
<b>BAD</b>	: Banque africaine de développement
<b>BCEAO</b>	: Banque centrale des états de l’Afrique de l’Ouest
<b>BEPC</b>	: Brevet d’études du premier cycle
<b>BIC</b>	: Bénéfice industriel et commercial
<b>BOAD</b>	: Banque ouest-africaine de développement
<b>BRVM</b>	: Bourse régionale des valeurs mobilières
<b>BTS</b>	: Brevet de technicien supérieur
<b>CAS-IMEC</b>	: Cellule d’appui et de suivi des institutions mutualistes ou coopératives d’épargne et de crédit
<b>CCA</b>	: Cellule Climat des Affaires
<b>CEDEAO</b>	: Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
<b>CEMAC</b>	: Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
<b>CEPD</b>	: Certificat de fin d’études du premier degré
<b>CFA</b>	: Communauté financière africaine
<b>CFE</b>	: Centre de formalités des entreprises
<b>CNDP</b>	: Comité national de la dette publique
<b>DAPP</b>	: Droits d’accises sur les produits pétroliers
<b>DAS</b>	: Déclaration annuelle de salaire
<b>DB</b>	: Doing business
<b>DDPF</b>	: Direction de la dette publique et du financement
<b>DGEAE</b>	: Direction générale des études et analyses économiques
<b>DTS</b>	: Droit de tirage spécial
<b>FEC</b>	: Facilité élargie de crédit
<b>FIDA</b>	: Fonds international de développement agricole
<b>FMI</b>	: Fonds monétaire international
<b>HAPLUCIA</b>	: Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées
<b>IDE</b>	: Investissements directs étrangers
<b>IDH</b>	: Indice de développement humain
<b>IHPC</b>	: Indice harmonisé des prix à la consommation
<b>IIAG</b>	: Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique
<b>IMF</b>	: Impôt minimum forfaitaire
<b>INSEED</b>	: Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
<b>IRPP</b>	: Impôt sur le revenu des personnes physiques
<b>IS</b>	: Impôt sur les sociétés
<b>LMD</b>	: Licence-master-doctorat
<b>MIFA</b>	: Mécanisme incitatif de financement agricole
<b>MPDD</b>	: Mouvement patriotique pour le développement et la démocratie
<b>MRC</b>	: Mouvement des républicains centristes
<b>NET</b>	: Nouvel engagement togolais
<b>NIF</b>	: Numéro d’identification fiscale

<b>ODD</b>	:	Objectifs de développement durable
<b>OMC</b>	:	Organisation mondiale du commerce
<b>OTR</b>	:	Office togolais des recettes
<b>PDP</b>	:	Parti démocratique panafricain
<b>PER</b>	:	Programme économique régional
<b>PIB</b>	:	Produit intérieur brut
<b>PIP</b>	:	Programme d'investissement public
<b>PME/PMI</b>	:	Petites et moyennes entreprises/industries
<b>PNDS</b>	:	Plan national de développement sanitaire
<b>PNDS</b>	:	Plan national de développement
<b>PNIASA</b>	:	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire
<b>PPP</b>	:	Partenariat public privé
<b>PPTE</b>	:	Pays pauvre très endetté
<b>PROVONAT</b>	:	Promotion du volontariat national au Togo
<b>PSE</b>	:	Plan sectoriel de l'éducation
<b>PSNEJ</b>	:	Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes
<b>PTF</b>	:	Partenaires techniques et financiers
<b>RGPH</b>	:	Recensement général de la population et de l'habitat
<b>SCAPE</b>	:	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
<b>SFD</b>	:	Système financier décentralisé
<b>SLE</b>	:	Schéma de libéralisation des échanges
<b>TCP</b>	:	Taxe complémentaire de protection
<b>TEC</b>	:	Tarif extérieur commun
<b>TPU</b>	:	Taxe professionnelle unique
<b>TVA</b>	:	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UEMOA</b>	:	Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UFC</b>	:	Union des forces de changement
<b>UNIR</b>	:	Union pour la république

Sur la période 2013-2017, l'activité économique au Togo a été marquée essentiellement par la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), l'exécution des projets du secteur agricole à travers le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et la réalisation de grands travaux de construction et de renforcement des infrastructures économiques.

L'économie togolaise a enregistré un taux de croissance annuel supérieur à 5,0 % sur toute la période, excepté en 2017 où il est ressorti à 4,4 %. L'activité économique devrait connaître une accélération en 2018 avec un taux de croissance du PIB réel estimé à 4,9 %. Cette dynamique devrait se maintenir en 2019 avec un taux de croissance projeté de 5,1 %.

Le déficit budgétaire rapporté au PIB est demeuré au-dessus de la norme communautaire de 3,0% sur toute la période 2013-2017. Toutefois, avec un déficit budgétaire estimé à 3,0%, le Togo devrait respecter la norme communautaire en 2018.

Le Togo a respecté le critère de convergence de l'UEMOA relatif au taux d'inflation sur la période 2013-2017 avec une inflation inférieure au seuil de 3,0%. Le taux d'inflation est estimé à 2,1% pour 2018.

Le déficit du compte courant rapporté au PIB est passé 13,2% en 2013 à 8,1% en 2017, soit une amélioration de 5,0 points en cinq (5) ans.

Le poids de la dette publique a augmenté au cours de ces dernières années. L'encours de la dette publique rapporté au PIB est passé de 53,7% en 2013 à 80,0% en 2016 avant de s'établir à 73,8% en 2017. Il est estimé à 74,6% en 2018.



## BREF APERÇU DU PAYS



TOGO



Superficie :  
**56 785 km<sup>2</sup>**



Population :  
**7 889 094**  
habitants (2018)  
(source : Banque Mondiale)

Langue Officielle : **Français**  
Monnaie : **FCFA**



Régime Présidentiel

Capitale : **Lomé**



PIB Nominal en 2018 :  
**2 975,2 milliards**  
de FCFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

- ▶ Une économie basée sur **l'agriculture**, **l'industrie extractive** et le **commerce**
- ▶ **Cinquième** producteur mondial de **phosphate**



# 1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

## 1.1 Système politique

---

Le Togo est une République démocratique et laïque. Il a accédé à son indépendance le 27 avril 1960 et vit sous la IV<sup>ème</sup> République depuis le 14 octobre 1992, date d'adoption de la dernière Constitution. Au Togo, le régime est présidentiel et pluraliste.

### 1.1.1. Pouvoir exécutif

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable. Il est le Chef de l'Etat, garant de l'indépendance et de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, du respect de la constitution et des traités et accords internationaux ainsi que de la continuité de l'Etat et des institutions de la République.

Sous l'autorité du Président de la République, le gouvernement composé du Premier ministre et des ministres, détermine et conduit la politique de la Nation et dirige l'administration civile et militaire. Il dispose de l'administration, des forces armées et des forces de sécurité.

En cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le Président de l'Assemblée nationale. La vacance est constatée par la Cour constitutionnelle saisie par le gouvernement. Ce dernier convoque le corps électoral dans les soixante (60) jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau président de la République.

### 1.1.2. Pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est exercé par un Parlement composé de deux assemblées : l'Assemblée nationale (AN) et le Sénat. Ce dernier n'est pas encore opérationnel.

Les députés de l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct et secret au scrutin uninominal majoritaire à un (01) tour pour cinq (05) ans. Ils sont rééligibles, sans limite de mandat. L'Assemblée nationale se réunit de plein droit en deux (02) sessions ordinaires par an : la première session s'ouvre le premier mardi d'avril et la seconde session s'ouvre

le premier mardi d'octobre. Chacune des sessions dure trois (03) mois.

L'initiative des lois appartient concurremment aux députés et au gouvernement. Le dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale des projets de lois et propositions de lois est annoncé sans délai en séance plénière par le Président. Ils sont discutés en séance plénière de la façon suivante : la discussion des projets de lois, proposition de lois et propositions de résolutions portent sur un texte présenté par la commission de l'Assemblée Nationale (AN) compétente ; la discussion est ouverte par la présentation du rapport de la commission saisie au fond, suivie éventuellement de celle des rapports des commissions saisies pour avis.

Depuis 2013, le nombre de députés à l'Assemblée nationale est passé à 91 contre 81 entre 1994 et 2013. Les élections législatives du 20 décembre 2018 ont mis fin à la 5<sup>ème</sup> législature. La 6<sup>ème</sup> législature devrait commencer en janvier 2019. Elle est composée de la manière suivante : 59 députés pour l'Union pour la République (UNIR), la majorité présidentielle, 14 députés pour l'opposition (7 pour l'UFC, 3 pour le NET, 2 pour le MPDD, 1 pour le PDP et 1 pour le MRC) et 18 indépendants.

### 1.1.3. Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire, garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens, est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Les juges ne sont soumis dans l'exercice de leurs fonctions qu'à l'autorité de la loi.

La Cour suprême est la haute juridiction de l'Etat en matières judiciaire et administrative. Elle est composée de deux chambres : la chambre judiciaire et la chambre administrative. Chacune de ces chambres constitue une juridiction autonome au sein de la Cour suprême et est composée d'un président de chambre et de conseillers contentieux administratif. Au Togo, la haute Cour de justice, composée du président et des présidents de chambres de la Cour suprême et de quatre (04) députés élus par l'Assemblée nationale, est la seule juridiction compétente

pour connaître des infractions commises par le Président de la République et pour juger les membres du gouvernement et leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat.

## 1.2. Organisation administrative

La République togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation. Ces collectivités territoriales sont : les communes, les préfectures et les régions. Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel, dans les conditions prévues par la loi. L'Etat veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre inter-régional.

Le Togo est divisé en cinq (5) régions administratives, elles-mêmes découpées en trente-neuf (39) préfectures. Du Sud au Nord, les 5 régions administratives sont : région Maritime (chef-lieu Lomé), région des Plateaux (chef-lieu Atakpamé), région centrale (chef-lieu Sokodé), région de la Kara (chef-lieu Kara) et région des Savanes (chef-lieu Dapaong).

## 1.3. Situation géographique

Situé en Afrique de l'Ouest, sur la côte du golfe de Guinée, le Togo s'étale sur une superficie de 56 785 Km<sup>2</sup>. Il s'étire sur une longueur de 600 km et une largeur variant entre 50 et 150 km. Limité au nord par le Burkina-Faso, au sud par l'océan atlantique, à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana.

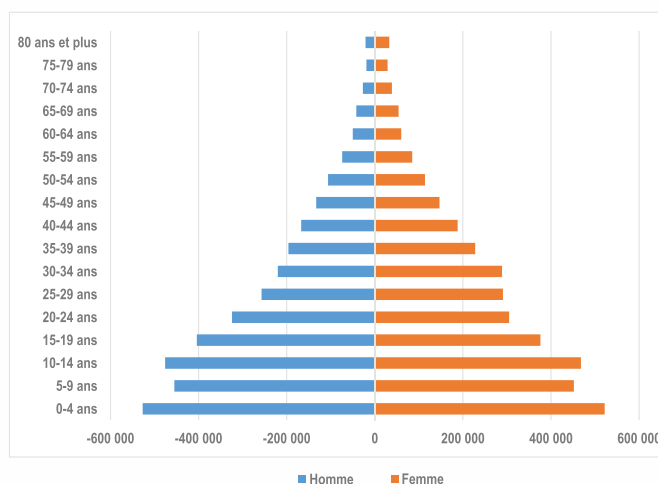
Le relief togolais est composé principalement de deux (2) plaines couvertes de savanes séparées par la chaîne du Togo (Atakora), orientée du Nord-Est au Sud-Ouest. Il existe plusieurs lacs au Togo dont le plus grand est le lac Togo. Le pays jouit d'un climat tropical subdivisé en deux (2) grandes zones : une zone de type guinéen au sud avec deux (2) saisons sèches (de novembre à mars et de juillet à août) et deux (2) saisons pluvieuses (de mars à juillet et de septembre à octobre) ; une seconde zone de type soudanien recouvrant la moitié nord et caractérisée par une seule saison de pluies (de mai à octobre) et une saison sèche (de novembre à avril).

## 1.4. Population

De 2 719 567 habitants en 1981, la population du Togo s'est établie à 6 191 155 habitants en 2010, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED). Elle était composée à 48,6 % d'hommes et 51,4 % de femmes en 2010. Cette répartition est demeurée stable depuis 1981.

En 2017, la population est estimée à 7 178 000 habitants avec une densité de 132,8 habitants/km<sup>2</sup>. Près d'un quart de la population réside dans la grande agglomération de la capitale (Lomé-Commune) et 42 % dans la région Maritime. Globalement, 41,2 % de la population totale vivent en milieu urbain contre 39,1 % en 2013. La structure par grands groupes d'âges de la population révèle une prépondérance de jeunes avec 60 % âgés de moins de 25 ans, 42 % âgés de moins de 15 ans et 4 % de plus de 65 ans. L'indice synthétique de fécondité est de 4,1 enfants par femme. La pyramide des âges ci-dessus montre la répartition de la population par tranche d'âges.

Figure 1. Pyramide des âges de l'année 2017



Source : Données de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques, 2015

Selon les projections de l'INSEED réalisées en 2015, la population atteindra 9,4 millions d'habitants en 2031, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,3 % entre 2010 et 2031.

## 1.5. Education

Pour relever le défi du développement et de la modernisation de son système éducatif, le pays s'est doté d'un Plan sectoriel de l'éducation (PSE 2010-2020), qui a été adopté en mars 2010 puis révisé en décembre 2013 pour la période 2014-2025. Il vise à équilibrer la pyramide éducative nationale tout en corrigeant les disparités, améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif, développer un partenariat efficace avec les différents membres du corps social et améliorer la gestion et la gouvernance du secteur.

Le système scolaire formel commence avec le préscolaire qui dure deux ans et s'adresse aux enfants âgés de 4 à 5 ans. L'entrée dans l'enseignement primaire se fait à 6 ans et dure 6 ans, la fin du primaire étant sanctionnée par un certificat de fin d'études du premier degré (CEPD) qui donne accès au secondaire. L'enseignement secondaire général comprend un premier cycle de quatre ans couronné par le brevet d'études du premier cycle (BEPC) et un second cycle de trois ans sanctionné par le baccalauréat. Les élèves qui choisissent la voie professionnelle après le BEPC peuvent poursuivre leurs études dans un collège d'enseignement technique et professionnel.

L'enseignement supérieur dure de deux à sept ans et est ouvert aux bacheliers. Il assure des formations académiques et professionnelles. En juillet 2008, le système Licence-Master-Doctorat (LMD) a été introduit dans l'enseignement supérieur. Les formations de BTS sont assurées par le secteur privé.

Le taux brut de préscolarisation<sup>1</sup> des 4-5 ans et le taux brut de scolarisation au primaire<sup>2</sup> sont chiffrés respectivement à 21,1 % et 123 % en 2017 contre 13,55% et 126,6 % en 2013. Le taux net de scolarisation au primaire est de 89,9 % en 2017. Dans l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation sont respectivement de 61,7 % et 40,9 % en 2017. S'agissant de l'ensei-

gnement supérieur, le taux brut de scolarisation est ressorti à 12,9 % en 2017.

Le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire général a connu une bonne performance, passant de 43 % en 2016 à 50 % en 2017. En revanche, le second cycle reste quant à lui confronté à certains défis liés notamment à l'accès et à la qualité. En effet, le taux d'achèvement du second cycle a baissé passant de 22,5 % en 2016 à 16 % en 2017.

## 1.6. Santé

Selon les résultats de la carte sanitaire élaborée en 2015, l'Etat est le principal fournisseur de soins avec 59 % de l'offre. Le secteur privé (41 % de l'offre de soins) est en majorité libéral et surtout concentré dans les grands pôles urbains principalement à Lomé où l'on enregistre une plus grande solvabilité de la demande. Il est toutefois peu régulé surtout dans son implantation géographique et pas toujours pris en compte dans la planification de l'offre des services. A cette offre, il faut ajouter, la présence d'un secteur traditionnel assez influant surtout en milieu rural.

En matière de protection sociale de santé au Togo, seuls 7,6 % de la population togolaise sont couverts actuellement par un mécanisme d'assurance maladie. L'effectif total des agents de santé des secteurs public et privé est estimé à 14 877, dont 75 % pour le public et 25 % pour le privé. Lomé-Commune dispose de 32,6% de l'effectif total du personnel de santé. Le ratio personnel de santé et population montre une disparité entre les régions : région des Savanes 6,6 personnes pour 10 000 habitants, région des Plateaux 6,8 personnes pour 10 000 habitants, région Maritime 8 personnes pour 10 000 habitants, région de la Kara 9,8 personnes pour 10 000 habitants, région centrale 10,3 personnes pour 10 000 habitants contre une norme OMS de 23.

La proportion du budget général de l'Etat allouée à la santé demeure faible. Elle est passée de 5,4 % en 2015 à 4,6 % en 2017.

Le système de santé du Togo s'est amélioré ces dernières années. Cela s'est traduit par une amélioration du bien-être de la population. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance<sup>3</sup> est passée de 59,8 ans en 2000 à 65,6 ans en 2016. Le taux brut de natalité

<sup>1</sup>Source : UNESCO, [www.uis.unesco.org/fr/country/tg](http://www.uis.unesco.org/fr/country/tg)

<sup>2</sup>Données non disponibles pour le préscolaire et pour l'année de comparaison (2013).

<sup>3</sup>Annuaire des statistiques sanitaires du Togo, Année 2016, Ministère de la Santé

est de 32,0 pour 1000 et le taux de mortalité est de 7,4 pour 1000. L'indice synthétique de fécondité est chiffré à 4,0 enfants par femme. Selon les données du RGPH 2010, la mortalité maternelle est de 437 pour 100 000.

Le paludisme est le premier motif de consultation des patients en 2016. Son taux de morbidité est de 42 %. Il est suivi de l'infection des voies respiratoires et des plaies et traumatismes dont les taux de morbidité sont respectivement de 7 % et 6%.

En matière de VIH/SIDA, le nombre de patients sous thérapie antirétroviral est en progression grâce à la gratuité des médicaments ARV décrétée en 2008 par le gouvernement soutenu par les partenaires techniques et financiers, la décentralisation de la dispensation ARV et l'extension des services de prise en charge.

Le ministère en charge de la santé a commencé, en 2017, la mise en œuvre de son nouveau Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2017-2022). Le Togo vise, à travers ce plan, à asseoir un système de santé performant, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé pour tous, en particulier en faveur des couches les plus vulnérables.

## 1.7. Emploi

Sur le plan de l'emploi, le chômage se situe à 3,4 %<sup>4</sup> de la population active en 2015. Cette dernière est estimée à 3 758 000 en 2016. Toutefois, il est plus élevé en zone urbaine, soit 6,2 % contre 1,3 % en milieu rural. Par ailleurs, le taux de chômage est plus élevé chez les hommes (4 %) que chez les femmes (2,7 %). Selon le milieu de résidence, l'agglomération de Lomé enregistre le taux de chômage le plus élevé avec 7,8 %, nettement supérieur à celui enregistré dans les autres milieux urbains (3,5 %) et le milieu rural (1,3 %).

En ce qui concerne le sous-emploi, il reste élevé au niveau national. Il est estimé à 24,9 % en 2015. Selon le sexe, les hommes sont plus en situation de sous-emploi (25,8 %) que les femmes (24,1 %). Ce taux est moins élevé en milieu rural (22,9 %) qu'en

milieu urbain (27,7 %). L'emploi reste dominé par le secteur informel qui offre près de 70 % des emplois. Depuis 2011, le Togo a entrepris une politique de promotion de l'emploi des jeunes à travers le programme de Promotion du Volontariat National au Togo (PROVONAT) et le programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE) visant à fournir une première expérience professionnelle aux diplômés.

L'emploi constitue une préoccupation pour le gouvernement en raison de l'écart croissant entre l'évolution de la population active et celle des emplois créés du fait de l'incapacité dans le court terme du système économique à générer des emplois durables, productifs et décents. Pour lever ces contraintes et apporter des solutions adéquates à la montée du chômage et du sous-emploi, une politique nationale de l'emploi et un plan stratégique national pour l'emploi des jeunes (PSNEJ) ont été adoptés en 2014.

## 1.8. Rappel des principaux agrégats

### 1.8.1 Niveau de développement

L'indice de développement humain (IDH) du Togo est passé de 0,47 en 2013 à 0,50 en 2017. Cette évolution est en lien avec les efforts du pays en matière d'éducation. Le Togo est classé au 165<sup>ème</sup> rang mondial sur 189 pays. Malgré cette progression, le Togo demeure dans la catégorie des nations ayant un « développement humain faible ».

Les inégalités socio-économiques se sont accentuées au cours des dix dernières années en raison de la problématique du genre et la redistribution inégale des fruits de la croissance<sup>5</sup>. En effet, en 2007, l'inégalité de la distribution du niveau de vie mesurée par l'indice de GINI est de 33,5% à 42,7%<sup>6</sup> en 2017. Le tableau ci-dessus donne l'évolution du PIB réel par habitant et du PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA) par tête.

<sup>4</sup>Enquête QUIBB 2015, Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques

<sup>5</sup>Plan national de développement 2018-2022

<sup>6</sup>Togo, cartographie de la pauvreté 2017, INSEED

**Tableau 1 : PIB réel par tête et PIB parité de pouvoir d'achat**

Année	PIB/hab (USD, constant 2005)	PIB/hab PPA (USD, courant)	PIB/hab PPA (USD, constant 2011)
2010	527	1201	1226
2011	546	1270	1270
2012	566	1343	1318
2013	585	1413	1362
2014	604	1485	1406
2015	622	1547	1449
2016	638	1603	1485
2017	650	1663	1512

Source : Données de la banque mondiale

## 1.8.2 Tableau récapitulatif

**Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques (données en milliards, sauf indication contraire)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Economie nationale</b>						
<b>PIB nominal</b>	2 134,5	2 258,9	2 471,8	2 614,5	2 739,6	2 935,1
<b>Croissance du PIB réel</b>	6,1	5,9	5,7	5,1	4,4	4,9
<b>Taux d'investissement ( en % du PIB)</b>	29,6	27,9	32,2	26,8	20,0	22,1
<b>Taux d'inflation (en %)</b>	1,8	0,2	1,8	0,9	-0,8	2,1
<b>Balance des paiements</b>						
<b>Exports CAF</b>	751,9	655,5	597,7	614,2	603,8	
<b>Imports CAF</b>	1 182,0	1 093,9	1 208,5	1 185,9	1 164,0	
<b>Solde</b>	-430	-438,4	-610,8	-571,7	-373,8	-576,5
<b>Balance courante</b>	-280,7	-226,4	-272,6	-258,7	-222,9	-230,8
<b>Finances publiques</b>						
<b>Recettes et dons</b>	522,1	551,2	628,2	695,0	709,9	759,3
<b>Dépenses</b>	614,4	626,4	780,6	912,7	717,7	787
<b>Solde</b>	-106,7	-100,2	-124,1	-127,6	-58,2	63,5
<b>Dettes publiques</b>						
<b>Dettes intérieure</b>	727,4	877,5	1 037,4	1 529,8	1 470,1	
<b>Dettes extérieure</b>	357,4	470,5	699,1	518,8	538,1	
<b>Dettes intérieure en % du PIB</b>	34,1	38,8	42,0	58,5	53,7	73,4
<b>Déficit budgétaire</b>						
<b>En valeur</b>	-106,7	-100,2	-124,1	-127,6	-58,2	-88,6
<b>En pourcentage du PIB (%)</b>	-5,0	-4,4	-5,0	-4,9	-2,1	-3,0

Source : DGEAE/INSEED/BCEAO

## 2- SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

### 2.1 Evaluation du produit intérieur brut

L'activité économique au Togo, sur la période 2013-2017, a été marquée essentiellement par la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), l'exécution des projets du secteur agricole à travers le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et la réalisation de grands travaux de construction et de renforcement des infrastructures économiques. L'économie togolaise a enregistré un taux de croissance annuel supérieur à 5,0 % sur toute la période, excepté en 2017 où il est ressorti à 4,4 %. L'activité économique devrait connaître une reprise en 2018 avec un taux de crois-

sance du PIB réel estimé à 4,9 %.

#### 2.1.1 Niveau du PIB

Le taux de croissance s'est établi à 5,9 % en 2014, 5,7 % en 2015 et 5,1 % en 2016. En 2017, il est retombé à 4,4 %, soit le taux le plus bas depuis neuf ans. Le ralentissement du rythme de croissance est imputable à la fin des travaux de renforcement des infrastructures économiques, notamment au port autonome de Lomé et à l'aéroport international. En 2018, la croissance est estimée à près de 5 % ainsi que les années suivantes jusqu'en 2020.

Tableau 3: Evolution du PIB nominal

en milliards de Francs CFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 est.	2019 proj.	2020 proj.
PIB nominal	2 134,5	2 258,9	2 471,8	2 614,5	2 739,6	2 935,1	3 134,0	3 365,3

Source : INSEED/DGEAE

#### 2.1.2 Croissance du PIB réel

La relance de la croissance serait favorisée par la vigueur des activités d'extraction de phosphate et la production cotonnière, ainsi que par la bonne tenue du secteur tertiaire, notamment des activités aéroportuaires ainsi que par les droits et taxes. L'économie devrait recueillir les bénéfices des importants investissements publics réalisés au cours

des dernières années et de l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers (IDE). Grâce à l'amélioration de l'environnement des affaires et des infrastructures publiques, le secteur privé devrait jouer un rôle croissant en tant que moteur de la croissance.

Tableau 4 : Evolution du taux de croissance du PIB réel

	Croissance du PIB réel (en %)							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018 est.	2019 proj.	2020 proj.
PIB total	6,1	5,9	5,7	5,1	4,4	4,9	5,1	5,1
Secteur Primaire	-3,2	7,4	0,0	8,8	7,7	5,6	6,0	5,6
Secteur Secondaire	13,7	1,0	1,6	0,8	6,2	8,8	11,1	9,6
Secteur Tertiaire	5,7	6,8	6,7	3,2	7,2	5,1	3,4	4,5
Droits et taxes	15,5	7,6	18,3	14,2	-4,6	4,8	5,9	7,7

Source : INSEED/DGEAE

## 2.1.2 Décomposition du PIB en structure

comme cela a été le cas au cours des dernières années.

La croissance du PIB devrait être portée ces prochaines années par le secteur primaire et tertiaire

**Tableau 5 : Décomposition du PIB en valeur en structure (en %)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Est.	2019 Proj.	2020 Proj.
<b>PIB total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Secteur Primaire</b>	26,6	25,7	24,4	41,9	42,6	42,8	43,3	43,1
<b>Secteur Secondaire</b>	16,8	16,2	15,6	16,4	16,6	16,6	18,2	19,5
<b>Secteur Tertiaire</b>	43,9	43,6	43,9	27,6	27,7	27,5	25,6	24,5
<b>Droits et taxes</b>	12,7	14,5	16,1	14,1	13,1	13,1	12,9	12,9

Source : INSEED/DGEAE

## 2.2 Détail du produit intérieur brut

formation du PIB. Il ressort en particulier que l'agriculture joue un rôle important dans l'activité économique. Dans le tertiaire, les activités du commerce, les services marchands et les transports et communications ont également un rôle significatif.

### 2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

La structure de l'économie du Togo montre une prédominance des secteurs primaire et tertiaire dans la

**Tableau 6 : PIB en valeur**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Secteur primaire (i)</b>	564	567,2	580,2	602,5	1096,7	1168,1
<b>Agriculture</b>	449,6	444,3	452,1	463,8	823,2	849,5
<b>Secteur secondaire (ii)</b>	319,3	359,7	365,4	385,4	427,9	454,8
<b>Industries extractives</b>	64,2	61,2	55,3	66,2	85,1	82
<b>Industries manufacturières</b>	126,9	167,9	167,7	168,3	119	138,4
<b>Secteur tertiaire (iii)</b>	850,7	939,7	1015,4	1140,9	537,7	582,7
<b>Commerce</b>	174	188	175	167,8	187,6	206,5
<b>Transport, Entrepôts et Communications</b>	213	228,1	248,7	263,2	121,8	133,2
<b>Banques, Assurances</b>	66,4	68,5	73,6	91,8	51,2	54,6
<b>Autres services marchands</b>	234,6	245	251,8	282,5	177,1	188,3
<b>VAB BRANCHES MARCHANDES (iv)</b>	1733,9	1866,5	1961	2128,8	2343,6	2456,3
<b>Services publics</b>	149,5	164	173,9	225,9	232,5	243,3
<b>VAB BRANCHES NON MARCHANDES (v)</b>	243,6	267,9	298,1	343	271	283,4
<b>PIB - PRODUIT INTÉRIEUR BRUT</b>	1977,5	2134,5	2259,1	2471,8	2614,5	2739,6

Source : BCEAO (\*) données provisoires



## 2.2.2 PIB en composition

Depuis 2010, à la faveur des technologies de l'information et de la communication, le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans la création de la richesse nationale. Son poids dans le PIB en terme nominal est de 43,9% en 2015 et sa contri-

bution à la croissance réelle est de 3,1 points sur les 5,7% de croissance du PIB réel. Il est suivi du secteur primaire (24,4%) et du secteur secondaire (15,6%). Le secteur informel pour sa part, a contribué à la formation du PIB à hauteur de 35,9% en 2015 contre 39,3% en 2014.

**Tableau 7 : PIB en composition**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Secteur primaire (i)</b>	29%	27%	26%	24%	42%	43%
<b>Agriculture</b>	23%	21%	20%	19%	31%	31%
<b>Secteur secondaire (ii)</b>	16%	17%	16%	16%	16%	17%
<b>Industries extractives</b>	3%	3%	2%	3%	3%	3%
<b>Industries manufacturières</b>	6%	8%	7%	7%	5%	5%
<b>Secteur tertiaire (iii)</b>	43%	44%	45%	46%	21%	21%
<b>Commerce</b>	9%	9%	8%	7%	7%	8%
<b>Transport, Entrepôts et Communications</b>	11%	11%	11%	11%	5%	5%
<b>Banques, Assurances</b>	3%	3%	3%	4%	2%	2%
<b>Autres services marchands</b>	12%	11%	11%	11%	7%	7%
<b>VAB BRANCHES MARCHANDES (iv)</b>	88%	87%	87%	86%	90%	90%
<b>Services publics</b>	8%	8%	8%	9%	9%	9%
<b>VAB BRANCHES NON MARCHANDES (v)</b>	12%	13%	13%	14%	10%	10%
<b>PIB - PRODUIT INTÉRIEUR BRUT</b>	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : BCEAO (\*) données provisoires

## 2.2.3 PIB par composante

La consommation finale à prix courant a augmenté de 6 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2017, portée aussi bien par la consommation privée (+4,6 %) que par la consommation publique (+14,5 %). La part de la consommation finale dans le PIB est de 98,1 % en 2017 contre 94 % en 2010. Le taux d'investissement a progressé de 10,6 points en cinq

ans, passant de 21,6 % en 2010 à 32,2 % en 2015 en lien avec l'intensification des travaux de construction des infrastructures. Avec la fin des travaux et les mesures prises par le gouvernement pour réduire le déficit budgétaire, les dépenses d'investissements publiques ont baissé entraînant une baisse du taux d'investissement : 20,0% en 2017 contre 26,8% en 2016.

**Tableau 8 : PIB, optique demande**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Demande intérieure</b>	2 508,6	2 713,3	2 991,4	3 149,0	3 238,4	3 446,9	3 650,3	3 853,7
<b>Consommation finale</b>	1 925,8	2 035,7	2 218,3	2 453,5	2 683,0	2 789,8	2 904,7	3 020,1
<b>Consommation privée</b>	1 604,0	1 662,0	1 773,6	2 080,6	2 240,5	2 320,9	2 431,3	2 523,9
<b>Consommation publique</b>	321,9	373,7	444,7	372,9	442,5	468,9	473,4	496,2
<b>FBCF</b>	582,7	677,6	773,1	695,4	555,4	657,1	745,6	833,7
<b>FBCF Privée</b>	440,4	482,5	513,9	368,3	380,9	461,3	518,0	581,4
<b>FBCF Publique</b>	142,4	195,1	259,2	327,1	174,5	195,7	227,6	252,3
<b>Exportations</b>	992,0	897,2	886,0	938,6	938,2	951,4	956,3	965,1
<b>Var. Stocks</b>	48,7	-46,9	23,4	4,7	-2,6	-4,0	-4,0	-4,1

Source : INSEED/DGEAE

### 3.1 Plan national de développement

---

Afin de trouver des réponses appropriées à la détérioration des indicateurs macroéconomiques et sociaux, conséquence de plusieurs années de crises sociopolitiques, le Togo s'est lancé en 2006 dans un processus de réformes structurelles et de politiques macroéconomiques à travers la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté dont la dernière fut la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi 2013-2017. Ce processus a permis de conduire au niveau local comme central, une réflexion prospective sur les enjeux stratégiques de développement durable, notamment les défis économiques et sociaux qui se posent au pays.

La mise en œuvre des différentes politiques de développement a permis au Togo d'obtenir des avancées dans la relance de l'économie par une croissance régulière du PIB réel de 5 % en moyenne annuelle sur la période 2013-2017. La stabilité macroéconomique s'est améliorée. L'incidence de la pauvreté a baissé de 3,6 points entre 2011 et 2015, passant respectivement de 58,7 % à 55,1 % de la population totale. L'emploi a progressé comme l'atteste la réduction du chômage de 3,1 points, passant de 6,5 % en 2011 à 3,4 % en 2015, mais avec un taux de sous-emploi qui demeure élevé (25,8 % en 2015).

Malgré les progrès notables enregistrés depuis près de dix ans, des défis importants persistent en termes d'inégalités sociales et spatiales, de faiblesse du système productif national, de ressources humaines et de gouvernance. La mise en œuvre de la SCAPE étant à son terme, le Togo s'est doté d'un Plan national de développement (PND) pour la période 2018-2022. Le PND met à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre des différentes stratégies de réduction de la pauvreté successives et prend en compte les défis résiduels issus des revues de la SCAPE et les résultats de la priorisation des cibles des Objectifs de développement durable (ODD) aux niveaux central et régional. Il s'inspire aussi de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Vision 2020 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le PND entend concilier et traduire les ambitions d'émergence et de développement durable à travers la transformation structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la préservation de l'environnement. Pour réaliser cette ambition, les actions sont centrées sur trois (03) axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région.
- Axe stratégique 2 : développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives.
- Axe stratégique 3 : consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

Le coût global des investissements inscrits au PND se chiffre à 4 622,2 milliards de FCFA sur la période 2018-2022 avec une contribution attendue du secteur privé à hauteur de 65 %. En effet, les dépenses d'investissement publiques dans ce plan sont évaluées à 1 623,1 milliards de FCFA, représentant 35 % du coût global. Les investissements privés couvrent le reste du financement à raison de 2 999,1 milliards de FCFA.

La transformation structurelle devrait permettre d'atteindre, à l'horizon 2022, une croissance réelle du PIB de 7,6 % entraînant une accélération du niveau de développement humain et surtout une amélioration du classement mondial de l'IDH du Togo d'au moins dix (10) places. Grâce à l'appui du secteur privé et des partenaires au développement, des ressources seront consacrées au secteur de l'agriculture avec des mécanismes novateurs de financements adaptés qui serviront en priorité à moderniser l'agriculture. Il s'agit notamment d'améliorer le rendement agricole par le développement d'une mécanisation adaptée, la maîtrise de l'utilisation de l'eau et le renforcement des coopératives liées au secteur de la transformation. Il est également prévu la mise en place d'agropoles autour des filières à haute valeur

ajoutée (dont le riz, l'ananas et les volailles) et l'installation d'une usine majeure de transformation par filière à haute valeur ajoutée ciblée.

Les industries manufacturières et extractives sont identifiées<sup>7</sup> comme des piliers incontournables pour une croissance économique significative créatrice d'emplois. Pour cela, le Togo mettra en place un pôle manufacturier et d'industries manufacturières.

Le PND mettra un accent particulier sur (i) la formation professionnelle, qui constitue un élément central pour améliorer la productivité de l'économie, accélérer l'emploi des jeunes et réduire les inégalités sociales ; (ii) la protection sociale, afin d'élargir progressivement l'inclusion à toutes les couches de la population et renforcer la contribution du secteur social à la création de richesse ; (iii) la responsabilité sociale des entreprises, afin d'accroître la responsabilisation citoyenne en faveur de la protection des droits ; et (iv) la poursuite des efforts visant à améliorer la qualité et l'accès aux services sociaux de base, notamment en matière d'éducation générale, de santé, de nutrition, de services énergétiques, d'eau et assainissement.

### 3.2 Autres réformes

En vue d'impulser une nouvelle dynamique économique axée sur la transformation structurelle de l'économie nationale, le Togo a opté pour une nouvelle politique agricole basée sur le développement et la promotion des agropoles. Cette nouvelle stratégie de promotion des agropoles, lancée en 2017, vise d'une part la transformation des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage en produits manufacturés à travers la promotion des PME/PMI, le renforcement des relations entre les activités de production, de transformation et de commercialisation de ces produits. D'autre part, elle vise la mise en place d'une synergie de la plupart des acteurs et l'inclusion sociale dans une logique d'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Au cours des cinq prochaines années, la mise en œuvre de cette politique devrait se concentrer sur les agropoles pilotes : i) du bassin de la Kara centré autour des chaînes de valeur du sésame, de la volaille et des boissons (jus de fruits), ii) du bassin de l'Oti autour des chaînes de valeur du riz, des volailles

et du bétail/viande et iii) sur l'appui des acteurs du privé de la filière anacarde dans une perspective de création d'une agropole dans le Haut-Mono.

Le coût global du projet, piloté par l'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles au Togo (APRODAT), est estimé à 64 milliards de FCFA dont 35 milliards seront financés par la BAD et la BOAD. Il est prévu des investissements dans la recherche, l'innovation, la formation et le renforcement des capacités des divers acteurs du monde agricole en vue d'avoir des ressources humaines plus qualifiées et aptes à faire de cette nouvelle politique, une réussite avec des impacts positifs concrets et durables. La réalisation des agropoles contribuera à la réduction de la pauvreté, principalement en milieu rural avec une réduction de plus de 15% au cours des cinq prochaines années, à la création d'emplois. Elle contribuera également à la création de richesses en milieu rural et à la réduction du déficit de la balance commerciale agricole.

Pour régler définitivement le problème d'accès aux crédits bancaires et au financement du secteur agricole, le Togo a lancé en juin 2018 le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA). C'est un projet fondé sur le partage de risques qui ambitionne notamment d'être moteur pour l'octroi de prêts agricoles plus généreux de la part du secteur bancaire et de baisser les taux d'intérêt sur les crédits octroyés à ce secteur. Il s'agit, à travers ce mécanisme, d'élaborer des politiques adaptées au secteur agricole, d'appliquer des outils de gestion des risques visant à attirer des compétences et acteurs clés par le biais de mécanismes efficaces et de consolider les maillons des différentes chaînes de valeur. En l'adoptant, le Togo veut financer autrement le secteur agricole et mener sa révolution verte. Au total, plus d'un million de producteurs devaient être favorablement impactés d'ici 2021. Ce mécanisme bénéficie du soutien financier du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de l'État togolais relativement aux objectifs de développement durable, notamment l'ODD 7 portant accès de tous à des services énergétiques fiables et à des coûts abordables, le Togo s'est doté également d'une nouvelle stratégie nationale d'électrification.

<sup>7</sup>Source : PND TOGO 2018-2022

Elle s'appuie sur une combinaison technologique optimale pour délivrer l'accès à l'électricité à tous les togolais d'ici 2030. Le pays espère installer 300 mini-centrales solaires en mode PPP (partenariat public, privé) et renforcer la couverture hors réseau électrique (off-grid) en raccordant via des kits individuels 555.000 foyers reculés. Par ailleurs, le réseau électrique sera étendu dans près de 1.000 localités.

### **3.3 Chantiers à venir**

Le Togo est conscient que le développement du réseau ferroviaire est indispensable pour renforcer son rôle de pays de transit et d'exportation des produits miniers et industriels. Grâce à ses tarifs plus compétitifs par rapport aux tarifs routiers et à sa capacité

de chargement, le réseau ferroviaire pourrait améliorer considérablement la mobilité des biens sur le territoire national.

L'ambition du Togo est d'augmenter sensiblement le trafic ferroviaire. A cet effet, la réhabilitation et la construction de la ligne Lomé Cinkassé frontière du Burkina Faso et la modernisation du réseau existant constituent des projets<sup>8</sup>. Ces derniers reposent sur l'anticipation d'un accroissement du trafic potentiel, de provenance interne et externe. La voie ferrée Lomé Cinkassé reliera le Port Autonome de Lomé à la frontière avec le Burkina Faso pour desservir le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Il favorisera ainsi une fluidité des échanges commerciaux entre le Togo et ces pays.

<sup>8</sup>Ils sont encore au stade de discussions. Les études de faisabilité ne sont pas disponibles.

## 4. SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS

### 4.1 Eléments structurels

#### 4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit  $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$  (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- La centralisation des réserves : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de

change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

#### 4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

##### Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

##### Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UEMOA.

##### Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

**L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.**

## Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA,
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA,
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA,
- mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres,
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste<sup>9</sup>.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

### 4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de

l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

### Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,5 % actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,50 % et 4,50 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

<sup>9</sup> Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de  $\pm$  un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,50 % et 4,50 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

### **Offre de monnaie au Togo**

La masse monétaire a progressé à un rythme annuel de 12,2% sur la période 2013 à 2018. En 2018, elle s'est établie à 1.726 milliards de FCFA contre 1.578,7 milliards de FCFA en 2017 et 1.020,7 milliards de FCFA en 2013. La masse monétaire a représenté 58,8% du PIB nominal en 2018, soit une hausse de 11 points par rapport à son niveau de 2013. Cette évolution est induite par l'accroissement des créances intérieures qui sont passées de 922,3 milliards de FCFA en 2013 à 1.434,3 milliards de FCFA en 2018 et la hausse de 178,6 milliards de FCFA des actifs extérieurs nets entre 2013 et 2018. La circulation fiduciaire s'est établie à 335,2 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 158,6 milliards de FCFA à fin décembre 2013. Le coefficient de préférence du public pour la monnaie fiduciaire s'est établi à 0,1944 à fin décembre 2018, contre 0,1553 à fin décembre 2013. Les dépôts transférables (dépôts à vue) sont passés de 381,6 milliards de FCFA

en 2017 à 579,4 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 51,8%, induite principalement par la progression des dépôts dans les banques. Les autres dépôts (dépôts à termes, les livrets d'épargne, etc.) inclus dans la masse monétaire s'établissent à 809,6 milliards de FCFA contre 480,5 milliards de FCFA en 2017.

A fin décembre 2018, les actifs extérieurs nets (AEN) des institutions de dépôt du Togo sont évalués à 562,2 milliards de FCFA, à raison de 68,1 milliards de FCFA pour la Banque Centrale et 494,1 milliards de FCFA pour les banques. Par rapport à 2013, les AEN ont augmenté de 178,6 milliards de FCFA (+46,5%), en relation avec la progression de 206,2 milliards de FCFA des AEN des banques, atténuée par le repli de 27,6 milliards de FCFA de ceux de la Banque Centrale.

L'encours des créances intérieures s'est établi à 1.434,1 milliards de FCFA à fin 2018, en accroissement de 55,4% par rapport à fin décembre 2013. Cet accroissement est induit par la hausse des créances nettes sur l'Administration centrale et des créances sur l'économie. Les créances sur l'économie se chiffrent à 1.225,7 milliards de FCFA à fin décembre 2018 contre 854,1 milliards de FCFA en 2013.



Tableau 9: Agrégats monétaires

En milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Monnaie au sens large et ses composantes</b>						
<b>Circulation fiduciaire</b>	<b>158,6</b>	<b>146,3</b>	<b>240,5</b>	<b>245,2</b>	<b>298,3</b>	<b>335,2</b>
<b>Billets et monnaies mis en circulation</b>	195,5	181,8	278,8	281,7	332,3	374,0
<b>Encaisses des banques (à déduire)</b>	35,9	34,3	37,2	35,3	32,5	38,0
<b>Encaisses des Trésors (à déduire)</b>	1,0	1,2	1,1	1,3	1,5	0,8
<b>Dépôts transférables</b>	381,6	411,7	446,2	531,3	558,5	579,4
<b>BCEAO</b>	0,8	1,1	1,7	2,1	5,1	2,2
<b>Banques</b>	366,5	396,0	426,7	511,7	534,7	554,3
<b>CCP et CNE</b>	14,3	14,6	17,8	17,5	18,7	22,9
<b>M1</b>	<b>540,2</b>	<b>557,9</b>	<b>686,7</b>	<b>776,5</b>	<b>856,7</b>	<b>914,6</b>
<b>Autres dépôts inclus dans la masse monétaire (1)</b>	<b>480,5</b>	<b>499,8</b>	<b>590,8</b>	<b>659,2</b>	<b>722,0</b>	<b>809,5</b>
<b>BCEAO</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>AID</b>	480,5	499,8	590,8	659,2	721,9	809,5
<b>Masse monétaire (M2)</b>	<b>1020,7</b>	<b>1057,7</b>	<b>1277,5</b>	<b>1435,7</b>	<b>1578,7</b>	<b>1724,1</b>
<b>Contreparties de la masse monétaire</b>						
<b>Actifs extérieurs nets</b>	<b>383,6</b>	<b>309,6</b>	<b>455,6</b>	<b>530,7</b>	<b>546,8</b>	<b>562,2</b>
<b>BCEAO</b>	95,7	30,9	158,4	90,6	83,5	68,1
<b>Banques</b>	287,9	278,8	297,3	440,1	463,4	494,1
<b>Créances intérieures</b>	<b>922,3</b>	<b>943,4</b>	<b>1118,4</b>	<b>1183,4</b>	<b>1341,8</b>	<b>1434,1</b>
<b>Créances nettes sur l'Administration Centrale</b>	68,2	81,7	59,9	30,9	164,9	208,4
<b>BCEAO</b>	35,0	36,1	51,9	-13,4	-11,8	25,8
<b>Banques</b>	33,2	45,5	8,0	44,3	176,8	182,6
<b>Créances sur l'économie</b>	854,1	861,7	1058,5	1152,5	1176,9	1225,7
<b>BCEAO</b>	3,2	3,0	2,6	2,4	2,7	2,9
<b>Banques</b>	850,9	858,8	1055,8	1150,1	1174,1	1222,8
<b>Passifs à caractère non monétaire (2)</b>	<b>183,1</b>	<b>124,8</b>	<b>144,0</b>	<b>178,1</b>	<b>196,2</b>	<b>210,5</b>
<b>Actions et autres participations dans les ID</b>	135,2	90,4	107,7	131,4	140,7	139,3
<b>BCEAO</b>	-1,4	-1,0	-0,4	3,6	6,1	7,8
<b>Banques</b>	136,6	91,5	108,1	127,8	134,6	131,5
<b>Engagements non monétaires des ID</b>	47,9	34,3	36,3	46,7	55,5	71,2
<b>Dépôts exclus de M2</b>	26,7	27,3	29,9	39,8	45,6	59,3
<b>Emprunts</b>	21,2	7,0	6,4	6,9	9,9	11,9
<b>Titres autres qu'actions exclus de M2</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres postes nets (3)</b>	<b>102,1</b>	<b>70,6</b>	<b>152,6</b>	<b>100,3</b>	<b>113,8</b>	<b>61,7</b>
<b>dont contrepartie des dépôts auprès des CCP</b>	-14,3	-14,6	-17,8	-17,5	-18,7	-22,9
<b>Total des contreparties de M2 (4)</b>	<b>1020,7</b>	<b>1057,7</b>	<b>1277,5</b>	<b>1435,7</b>	<b>1578,7</b>	<b>1724,1</b>

Source : BCEAO

## 4.2 Système bancaire et marchés financiers

### 4.2.1. L'environnement bancaire

Le système bancaire du Togo est régi par la loi bancaire de l'Union économique et monétaire Ouest-Afri-

caine. Il est composé de treize (13) banques. Comme le montre le tableau suivant le montant de l'actif et du passif des banques a beaucoup progressé ces dernières années. Il est passé de 1 429, 4 milliards de FCFA en 2013 à 34 496,5 milliards de FCFA en 2017.

**Tableau 10 : Bilans des banques commerciales**

En milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017
<b>ACTIF</b>	1 429,4	1 647,6	27 606,2	32 135,1	34 496,5
<b>PASSIF</b>	1 429,4	1 647,6	27 606,2	32 135,1	34 496,5

Source : BCEAO

### MICROFINANCE

En 2018, le nombre d'institutions de microfinance recensées<sup>11</sup> est de 76 contre 87 en 2015 et 98 en 2013. L'effectif des déposants ou de bénéficiaires des services des SFD est en progression depuis 2013. En effet, il passe de 1,4 million en 2013 à 2,6 millions en 2018. Le nombre de points de services est de 520 en 2018. L'encours des dépôts a augmenté de 20,6% sur la période 2013-2016 et s'est établi à 154,8 milliards de FCFA en 2016. Le montant des encours de crédits a progressé de 22,4% sur la même période pour se fixer à 133,8 milliards de FCFA en 2016. En 2018, le montant des dépôts est de 186,7 milliards et l'encours des crédits de 164,9 milliards. Le montant des créances en souffrance est de 11,8 milliards et le taux de dégradation du portefeuille de 7,15 %.

### 4.2.2. Marché financiers

#### BRVM

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions

sont les suivantes :

- o l'organisation du marché boursier ;
- o la publication des transactions boursières ;
- o la diffusion des informations sur la Bourse ;
- o la promotion et le développement du marché.

De 2016 à 2018, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives de 3,87% en 2016, 16,81% en 2017 et 29,14% en 2018. Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'Agro-alimentaires et Boisson ainsi que l'Agro-Industrie, de la consommation, de l'Automobile et Equipementier et des Banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur La BRVM en 2018 pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement, la baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, par la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2018, l'Indice BRVM Composite est passé de 243,06 le 29/12/2017 à 172,24 le 31/12/2018. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 6 836,23 milliards de FCFA

<sup>11</sup> Source : Base de données de la BCEAO ([www.bceao.int](http://www.bceao.int))

à fin 2017 à 4 844,51 milliards de FCFA à fin 2018. La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA (236,22 milliards de FCFA) de transactions en 2018. 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA. La capitalisation boursière des actions s'est élevée à 4 844,51 milliards de FCFA en décembre 2018 contre 6 836,23 milliards de FCFA en décembre 2017, soit une baisse de 29,14%.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 3 444,22 milliards de FCFA au 31 décembre 2018 contre 2 969,53 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 15,5 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

**Tableau 11. Evolution du marché financier de la BRVM**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Indices BRVM 10</b>	184,0	246,3	267,5	290,4	262,0	219,7	154,4
<b>Indices BRVM composite</b>	166,6	232,0	258,1	303,9	292,2	243,06	172,2
<b>Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA</b>	4 863,2	6 706,2	7 458,7	9 078,9	10 215,5	9 805,76	8 288,73
<b>Marché Actions</b>	4 031,4	5 633,5	6 319,7	7 499,7	7 706,3	6 836,2	4 844,5
<b>Marché Obligations</b>	831,8	1 072,8	1 139,0	1 579,2	2 509,3	2 969,5	3 444,2
<b>Nombre de sociétés cotées</b>	38	37	38	39	43	45	45

Source : BRVM

### Marché des obligations

Cinq acteurs togolais ont émis des obligations sur la BRVM : la Banque d'Investissement et de développement de la CEDEAO, la BOAD, la Caisse régionale de Refinancement hypothécaire, ORAGROUP et Oragroup SA.

### Marché des actions

Deux sociétés basées au Togo sont cotées à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM). Il s'agit de l'Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et d'ORAGROUP.

ETI, une banque fondée en 1985, a fait son entrée à la BRVM le 11 septembre 2006. Elle est présente dans 36 pays d'Afrique et est à ce jour la deuxième

plus grande banque d'Afrique. En ce qui concerne le groupe bancaire ORAGROUP, il est entré à la BRVM le 16 avril 2019. Le groupe est présent dans douze pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Les deux institutions financières devraient représenter 11,7% de la capitalisation boursière de la BRVM. Le Togo occuperait ainsi la quatrième place boursière de l'UEMOA derrière le Sénégal (39,9%), la Côte d'Ivoire (33,1%) et le Burkina-Faso (12,5%).

### 4.2.3. Mécanismes de souscription à la dette<sup>12</sup>

La fréquence des adjudications est décidée par les États, de concert avec la Banque centrale. Les adjudications de bons et d'obligations du Trésor ne peuvent pas être organisées plus d'une fois par semaine. Pour les bons du Trésor, un calendrier précé-

<sup>12</sup>Source : [www.africanbondmarkets.org](http://www.africanbondmarkets.org)

sant les instruments ainsi que leur montant et leur échéance, est publié tous les trimestres par le ministre des Finances, en concertation avec la Banque centrale, et en fonction principalement des recettes et des dépenses anticipées de l'État. Pour les obligations du Trésor en revanche, un calendrier d'émissions provisoire précisant les instruments, leur montant et leur échéance, est établi tous les ans par le ministre des Finances, en concertation avec la Banque centrale.

Chaque émission doit être publiée au moins 7 jours avant l'adjudication et décrire les principales caractéristiques de la transaction. Les souscripteurs remettent à la Banque centrale, sous pli scellé dans une boîte prévue à cet effet, un formulaire de soumission précisant le montant et les taux d'intérêt ou le prix de leur offre. Les soumissions peuvent aussi être faites par voie électronique aux conditions définies par la Banque centrale.

Dans l'heure qui suit l'échéance de soumission des offres, les directions nationales de la BCEAO transmettent par voie électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication rapide accepté

par la Banque centrale, les grandes soumissions à l'agence principale de la BCEAO, qui organise l'adjudication.

Les bons du Trésor peuvent être refinancés par la Banque centrale. Les investisseurs et la Banque centrale peuvent acheter ou vendre des obligations du Trésor sur le marché secondaire, attribuées de gré à gré. Dans ce contexte, ils sont tenus de publier le prix d'achat et de vente qu'ils souhaitent voir appliqué à la transaction.

Les obligations du Trésor peuvent être négociées sur le marché secondaire. À ce titre, elles peuvent être échangées à la Bourse régionale (BRVM) ou ailleurs.

### 4.3 Taux d'inflation

Le taux d'inflation mesuré par la variation de l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a suivi une tendance baissière depuis 2011 où il est passé de 3,6 % à 0,2 % en 2014 avant de remonter à 1,8 % en 2015 en raison du renchérissement des prix de certains produits vivriers et de la pêche. En 2017, il est de -0,8 % contre 0,9% en 2016.

**Tableau 12 : Taux d'inflation du TOGO et dans l'UEMOA**

Evolution du taux d'inflation (en %)		
Année	TOGO	UEMOA
2012	2,6	2,4
2013	1,8	1,5
2014	0,2	-0,1
2015	1,8	1,0
2016	0,9	0,3
2017	-0,8	0,8

Source : INSEED/ Commission de l'UEMOA

Ainsi, depuis 2012, l'inflation est restée en dessous du seuil de 3 % recommandé dans le cadre de la surveillance multilatérale. Cette maîtrise de l'inflation est induite principalement par la disponibilité des produits alimentaires locaux, notamment vivriers, dus aux excédents céréaliers enregistrés au cours des campagnes agricoles.

### 4.4 Taux de change

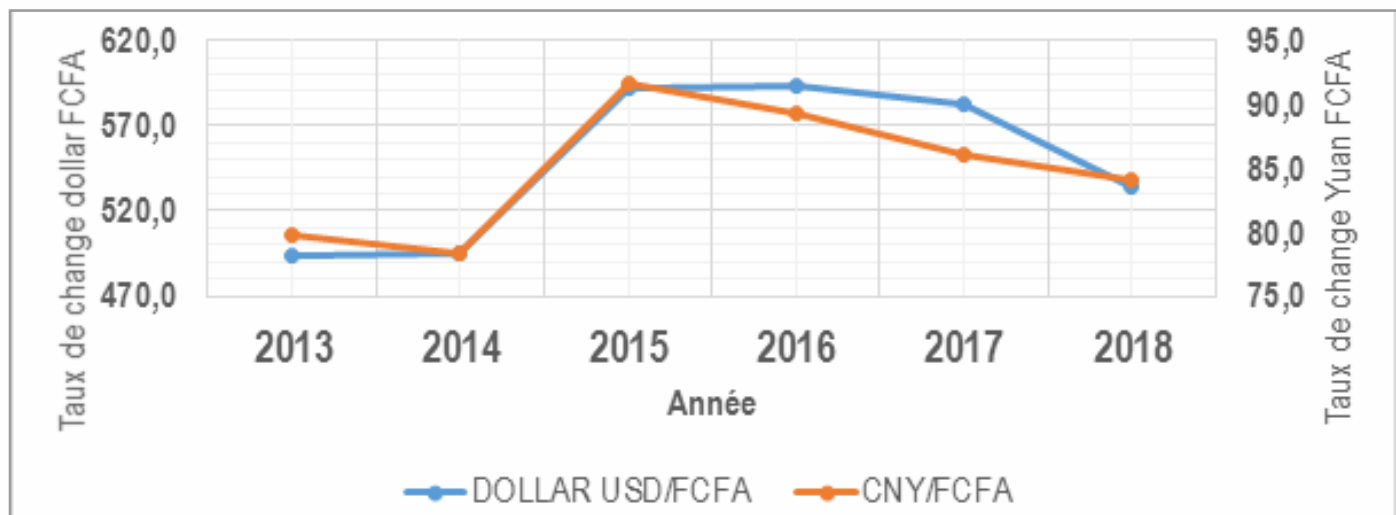
Le graphique ci-dessus montre l'évolution du taux de change entre le dollar américain et le FCFA d'une part et le yuan et le FCFA d'autre part. Sur la période 2013 à 2018 le taux de change entre le dollar et le FCFA a progressé au profit du dollar. En 2013, un (01)

dollar américain a valu 494,1 FCFA avant d'atteindre un pic de 593,1 FCFA en 2016. Ceci n'est pas sans conséquence sur l'économie du Togo. Cette appréciation du dollar entraîne le renchérissement des importations, notamment la facture pétrolière et un

accroissement de la dette libellée en dollar.

Sur la même période, le yuan s'est globalement apprécié. En 2013, un yuan s'échangeait contre 79,7 FCFA. En 2015, ce taux de change a atteint le pic de 91,6 FCFA et est ressorti à 84,2 FCFA en 2018.

**Figure 2 : Evolution des taux de change du dollar et yuan par rapport au FCFA**



Source : Données de la BCEAO

#### 4.5 Réserves étrangères

Le tableau ci-dessous indique les réserves du pays par nature.

**Tableau 13. Agrégats monétaires**

En milliards de FCFA	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>BCEAO</b>						
<b>Actifs extérieurs nets</b>	71,8	-152,8	-207,4	-258,7	-328,0	-394,1
<b>Créances sur les non-résidents</b>	214,5	44,2	52,1	45,6	32,5	45,2
<b>Engagements envers les non-résidents</b>	142,7	197,0	259,5	304,3	360,6	439,3
<b>Autres institutions de dépôts</b>						
<b>Actifs extérieurs nets</b>	270,2	287,9	278,8	297,3	440,1	463,4
<b>Créances sur les non-résidents</b>	405,5	469,0	482,8	600,3	773,5	773,8
<b>Engagements envers les non-résidents</b>	-135,2	-181,2	-204,0	-303,1	-333,3	-310,5

Source : BCEAO

## 5- COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

### 5.1 Balance des paiements

Le compte courant de la balance des paiements reste structurellement déficitaire comme le montre le tableau ci-dessus. Sur la période 2013 à 2018 le déficit courant s'élève à plus de 200 milliards de FCFA sauf en 2017 où il s'établit à 56,1 milliards de FCFA

suite à une amélioration du déficit de la balance commerciale. Le déficit courant en pourcentage du PIB est passé de 13,2% en 2013 à 2,0% en 2017 et 7,9% en 2018.

**Tableau 14: Principaux comptes de la balance des paiements**

TOGO en milliard FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Compte courant</b>	-280,7	-226,4	-277,5	-258,7	-56,1	-230,8
<b>Balance commerciale</b>	-430,0	-438,4	-610,8	-571,7	-373,8	-576,5
<b>Compte de capital</b>	155,6	157,5	159,4	163,6	141,4	155,7

Source : Données de la BCEAO

Sur la période sous-revue, les exportations ont connu un ralentissement imputable à un environnement macroéconomique défavorable. Les importations ont suivi la même tendance. Mais la situation devrait s'améliorer en 2018. Toutefois, la progression

des importations reste supérieure à celle des exportations. Le solde du compte financier a évolué de façon contrastée sur la période porté par les investissements directs et les investissements de portefeuille.

**Tableau 15 : Balance des paiements 2013-2018**

TOGO en milliard de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Compte courant</b>	<b>-280,7</b>	<b>-226,4</b>	<b>-277,5</b>	<b>-258,7</b>	<b>-56,1</b>	<b>-230,8</b>
<b>Balance commerciale</b>	<b>-430,0</b>	<b>-438,4</b>	<b>-610,8</b>	<b>-571,7</b>	<b>-373,8</b>	<b>-576,5</b>
<b>Exportations</b>	751,9	655,5	597,7	614,2	591,5	637,4
<b>Importations</b>	1182,0	1093,9	1208,5	1185,9	965,3	1213,9
<b>Compte de capital</b>	<b>155,6</b>	<b>157,5</b>	<b>159,4</b>	<b>163,6</b>	<b>141,4</b>	<b>155,7</b>
<b>Acquisition/cessions d'actifs non financiers</b>	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Transferts de capital</b>	156,9	157,5	159,4	163,6	141,4	155,7
<b>Compte financier</b>	<b>-164,2</b>	<b>9,8</b>	<b>-225,6</b>	<b>-159,8</b>	<b>77,5</b>	<b>-90,5</b>
<b>Investissements directs</b>	-100,9	150,6	53,7	179,7	-70,3	87,5
<b>Investissements de portefeuille</b>	39,3	68,4	-75,6	-160,5	176,6	-6,1
<b>Autres investissements</b>	-102,6	-209,1	-203,7	-179,0	-28,8	-171,9

Source : Données de la BCEAO

## 5.2 Commerce régional

### 5.2.1. Politique commerciale régionale

La politique commerciale régionale en construction est régie par les dispositions fixées par la CEDEAO, qui reprend pour la plupart celles de l'UEMOA pour les étendre à tous les Etats membres de la CEDEAO en procédant à des ajustements.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant compte des choix politiques et des priorités des États dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté.

Le processus d'élaboration de cette politique commerciale commune consiste tout d'abord à en définir les éléments constitutifs : zone de libre-échange, TEC, mesures d'accompagnement (règles d'origine, législation sur l'investissement et la concurrence, mesures de sauvegarde, harmonisation des procédures douanières), ainsi que les diverses actions visant au développement des relations commerciales de la CEDEAO avec le reste du monde.

S'il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de politique commerciale commune à la CEDEAO, au sens d'un texte communautaire adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre, qui serviront de socle à la politique commerciale commune :

- le schéma de libéralisation des échanges (SLE) ;
- la mise en place d'un prélèvement communautaire (PC) de 0,5 % ;
- la convention sur le TRIE ;
- l'harmonisation des règles d'origine avec celles de l'UEMOA ;
- l'harmonisation des normes avec l'UEMOA ;
- l'adoption d'une loi sur la concurrence ;
- l'harmonisation des législations fiscales indirectes intérieures ;
- l'adoption du TEC de la CEDEAO.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) est le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Echange. Le SLEC poursuit l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à « la libéralisation des échanges à travers l'aboli-

tion, des droits de douane prélevés sur les importations et exportations et la suppression des barrières non tarifaires parmi les Etats membres (Article 3 du Traité de la CEDEAO).

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO concerne trois (3) groupes de produits : les produits non transformés, les produits de l'artisanat et les produits industriels.

Avec l'inclusion des produits industriels, il s'est avéré indispensable de définir les produits « originaires » de la région du SLEC :

- (i) les marchandises entièrement transformées ; les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- (ii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous-rubrique tarifaire différente de celle du produit ;
- (iii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter cependant que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des régimes économiques particuliers entraînant la suspension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée, ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la promotion du secteur privé, la CEDEAO met en œuvre des actions visant à renforcer les systèmes d'information et promouvoir le commerce régional (Système ECOBIZ d'information sur le marché mondial ; Agences de promotion des investissements de l'Afrique de l'Ouest (APIAO) ; e-commerce à travers la plateforme ECOBIZ, Centre Informatique Communautaire (CIC), système ALISA (informatisation du transit et interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO)).

Ces résultats marquent des évolutions notables vers la mise en place d'une politique commerciale communautaire.

### 5.2.2. Echanges régionaux en valeur

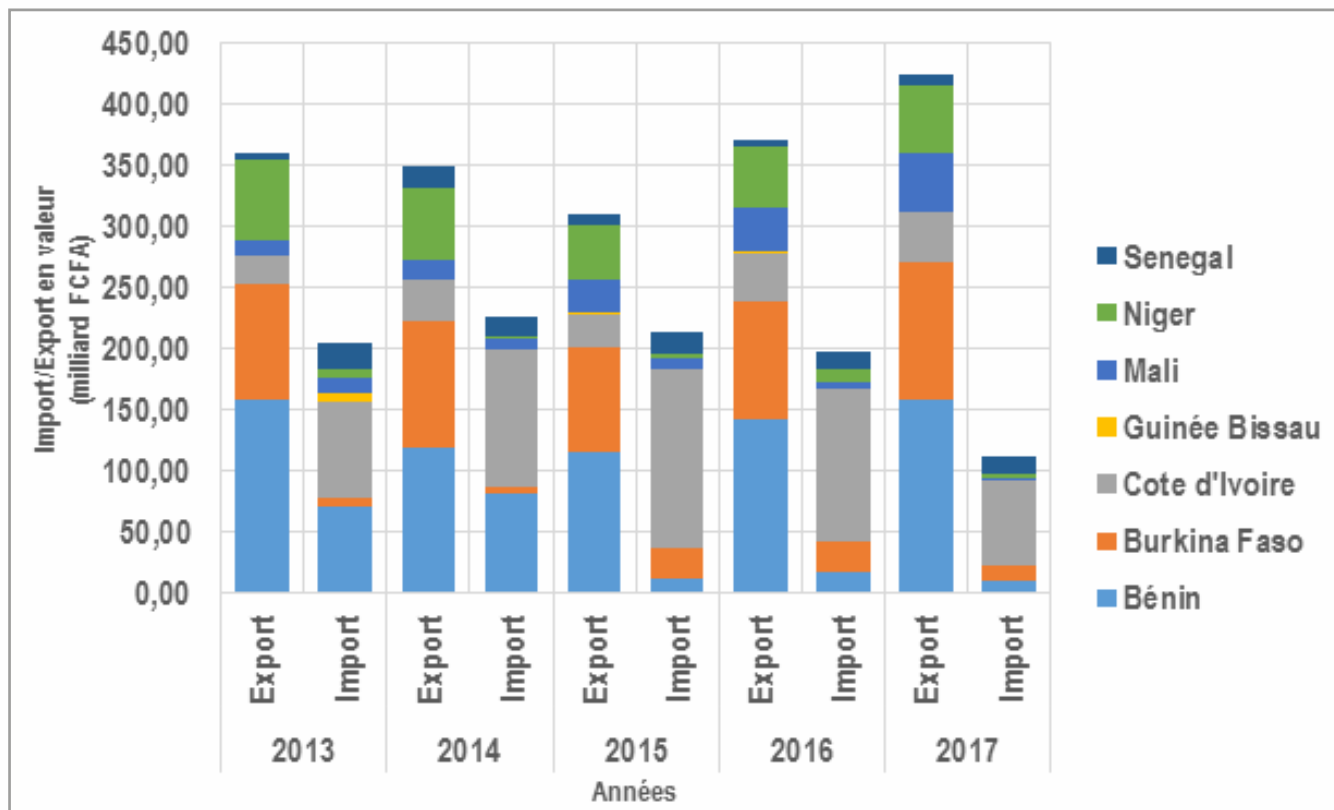
Plus de la moitié des exportations du Togo sont destinées à l'UEMOA. En 2017, les exportations vers les pays membres de l'Union ont représenté 53,6% des

exportations totales en valeur.

La balance commerciale du Togo avec les pays membres de l'UEMOA est excédentaire sur la pé-

riode 2013 à 2017 comme le montre la figure 3. Globalement, les exportations ont connu une tendance haussière alors que les importations sont à la baisse.

**Figure 3 : Valeur des exportations et des importations entre le Togo et les 7 autres pays de l'UEMOA.**



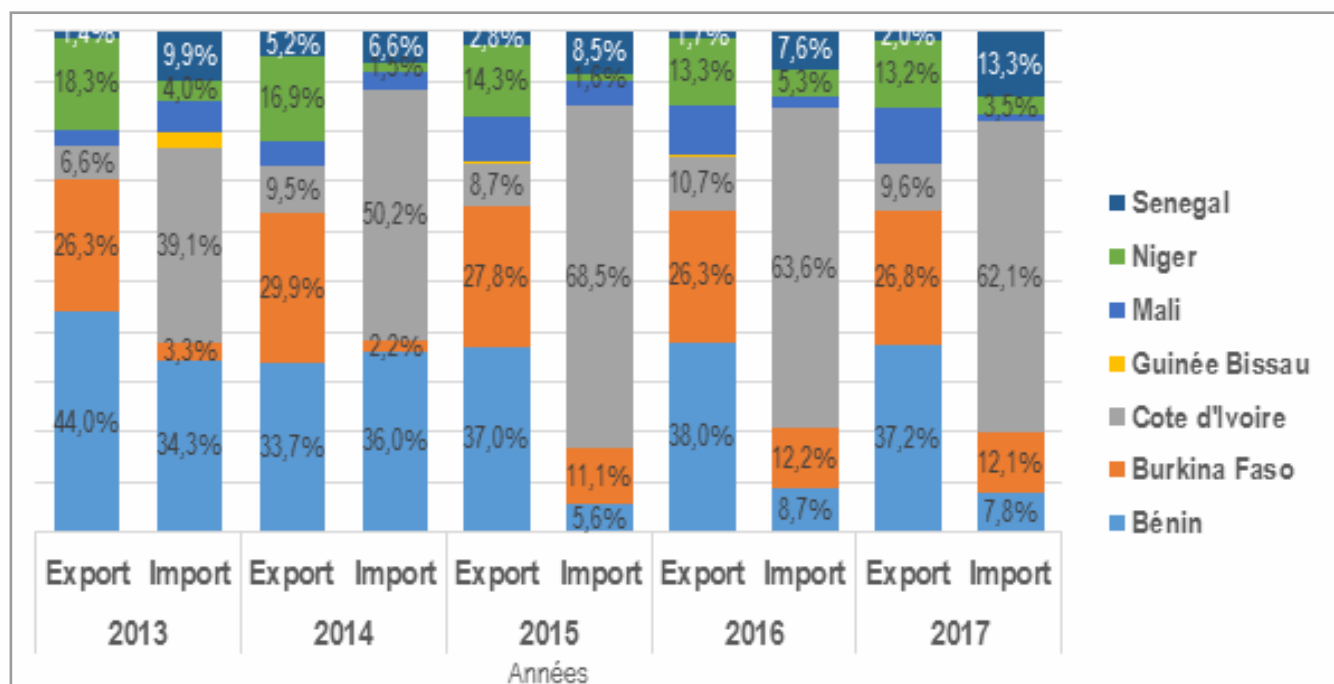
Source : Données de la BCEAO

### 5.2.3. Echanges régionaux par partenaire

Les exportations sont essentiellement à destination

des pays suivants : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Les importations togolaises proviennent principalement de la Côte d'Ivoire figure 4.

**Figure 4 : Part de chaque pays de l'UEMOA dans les échanges avec le Togo (%)**



Source : BCEAO



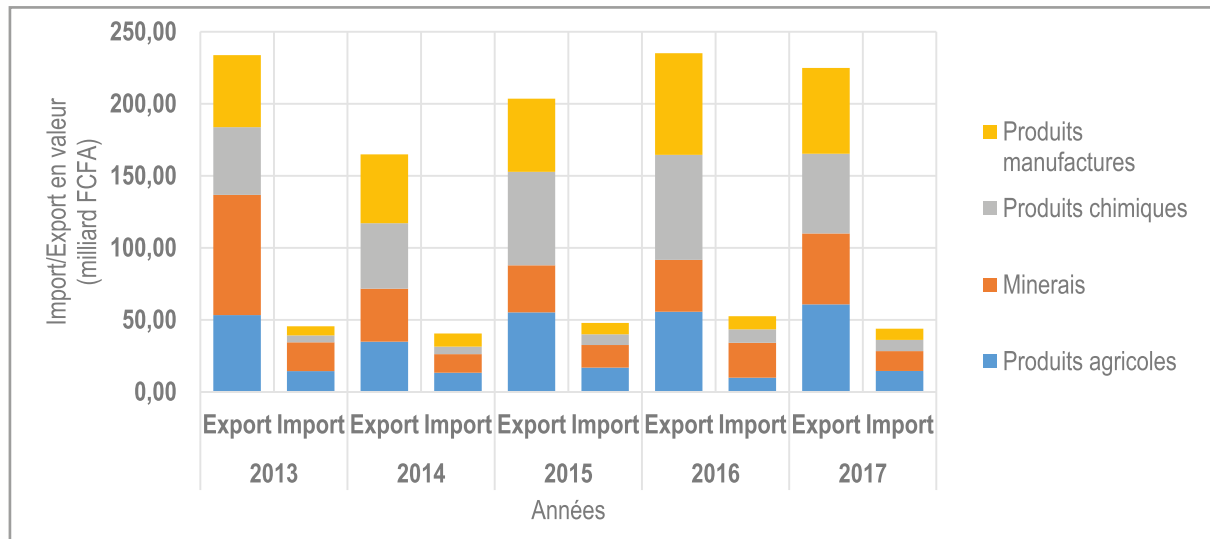
## 5.2.4. Echanges régionaux par type

Les exportations du Togo vers les pays membres de l'UEMOA sont dominées par les produits manufacturés et de l'industrie. Ces produits représentaient 26,5% des exportations vers l'UEMOA en 2017 et sont composés essentiellement de la « fonte, fer et acier », l'aluminium et ouvrage en aluminium et des

articles de textiles.

Le Togo importe des pays de l'UEMOA des produits agricoles (primaires) et des minerais qui ont représenté respectivement 33,2% et 31,3% des importations venant des pays de l'Union. Les produits primaires concernent notamment les poissons et crustacés.

**Figure 5. Valeur des exportations et des importations entre le Togo et les 7 autres pays de l'UEMOA selon les catégories de produits (en milliards de FCFA)**



Source : BCEAO

## 5.3 Commerce international

### 5.3.1. Politique commerciale

En ce qui concerne les mesures douanières, le Togo applique les règles d'origine de l'UEMOA dont la plupart sont harmonisées avec celles de la CEDEAO. En 2015, 51 entreprises et 439 produits togolais étaient agréés au régime préférentiel des échanges intracommunautaires contre 37 entreprises et 229 produits en 2009. Par ailleurs, le Togo applique le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO depuis janvier 2015, ainsi que d'autres droits et taxes communautaires (droits d'accises, taxe sur la valeur ajoutée). Le taux respecte également les engagements pris vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont il est membre depuis le 31 mai 1995.

### 5.3.2. Echanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations du Togo ont connu une évolution en deux phases sur la période 2009 à 2016. Entre

2009 et 2013, elles ont quasiment doublé pour atteindre 566,4 milliards de FCFA en 2013, tirées principalement par les réexportations de machines et matériel de transport constitués essentiellement de plates-formes de forage utilisées dans les travaux d'exploration de produits pétroliers. Les exportations ont ensuite baissé pour s'établir à 423,9 milliards de FCFA en 2016. Sur la période sous-revue, les importations togolaises ont fluctué entre 553 milliards de FCFA et 1049,5 milliards de FCFA.

Les exportations de marchandises du Togo sont évaluées à 485,4 milliards de FCFA en 2017, en baisse de 0,7% par rapport à leur niveau de 2016. Comparées à 2013, elles sont en régression de 14,1% en liaison avec un environnement économique moins favorable dans les pays partenaires.

Au niveau des continents, l'Afrique est la première destination des exportations togolaises, soit 71,7% des exportations totales en 2017 contre 75,7% en 2013. Elle est suivie de l'Asie (14,6%) et de l'Europe (8,8%). L'Inde et la France sont les premiers partenaires du Togo respectivement en Asie et en Europe.

Tableau 16. Exportations et importations de marchandises en valeur (millions FCFA) et par destination

Exportations de marchandises					
PAYS DE DESTINATION	2013	2014	2015	2016	2017
<b>EUROPE</b>	74 662	33 479	48 037	40 668	42 853
Allemagne	3 527	1 803	1 917	1 104	535
Belgique	2 650	3 107	12 578	5 914	3 951
Espagne	4 067	960	2 214	2 673	2 664
France	45 811	12 944	15 753	17 415	25 441
Italie	2 249	611	2 676	2 613	2 747
Pays-Bas	3 697	8 900	6 861	4 081	4 294
Royaume-Uni	986	755	1 945	1 094	316
<b>AFRIQUE</b>	427 693	262 027	300 029	362 042	348 083
<b>UEMOA</b>	234 591	148 872	204 309	272 331	259 945
Bénin	59 321	41 758	59 069	74 600	62 545
Burkina	94 346	38 421	64 334	76 902	78 241
Côte d'Ivoire	10 588	13 538	15 814	37 394	38 778
Guinée-Bissau	24	-	1 277	413	151
Mali	11 984	15 435	21 664	32 940	27 513
Niger	53 352	37 513	38 856	44 821	44 666
Sénégal	4 976	2 208	3 294	5 261	8 051
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	137 809	82 407	59 914	69 925	72 295
Ghana	78 137	35 781	32 264	41 635	33 515
Guinée	840	457	1 300	3 578	3 447
Nigeria	58 426	44 748	25 248	23 511	34 131
<b>CEMAC</b>	45 389	27 479	24 220	13 081	5 262
Cameroun	2 030	4 869	3 459	1 391	1 456
Congo (Brazzaville)	1 633	1 450	2 043	5 116	314
Gabon	39 993	19 354	17 528	5 329	1 804
Guinée Equatoriale	854	557	444	442	507
République Centrafricaine	214	776	335	206	314
Tchad	665	473	411	597	867
<b>AMERIQUE</b>	16 375	1 783	16 692	13 679	9 712
Canada	353	85	9 224	10 806	5 883
USA	2 441	1 662	3 038	2 859	3 638
<b>ASIE</b>	43 136	39 048	87 821	68 948	70 941
Chine	8 087	7 112	4 527	5 538	8 630
Inde	16 096	10 004	38 870	32 540	26 708
Indonésie	6 429	5 405	9 545	4 000	5 765
Malaisie	1 151	2 510	9 907	9 981	3 994
<b>OCEANIE</b>	3 062	0	642	3 665	13 812
<b>TOTAL</b>	564 928	336 336	453 222	489 002	485 401
<b>Importations de marchandises</b>					
<b>PAYS D'ORIGINE</b>	2013	2014	2015	2016	2017
<b>EUROPE</b>	384 154	382 904	365 549	378 616	324 889
Allemagne	24 225	32 987	37 646	39 948	29 418
Belgique	38 911	44 217	38 969	41 150	30 251
Espagne	43 572	40 771	39 481	18 444	16 770
France	75 916	79 510	95 915	94 908	101 347
Italie	14 971	16 429	15 206	13 207	11 518
Pays-Bas	72 806	41 660	20 721	45 068	46 590
Lettonie	2 575	15 171	17 633	7 757	17 377
Royaume-Uni	5 263	5 638	9 012	8 263	5 595

<b>AFRIQUE</b>	133 018	109 149	181 360	146 495	161 460
<b><i>UEMOA</i></b>	45 298	39 924	47 889	57 993	43 830
<b>Bénin</b>	5 342	6 775	4 876	8 356	5 597
<b>Burkina</b>	384	579	3 020	2 569	4 291
<b>Côte d'Ivoire</b>	25 273	20 085	23 670	31 739	21 044
<b>Guinée-Bissau</b>	7 429	6 774	8 242	6 334	4 471
<b>Mali</b>	499	54	545	119	322
<b>Niger</b>	588	68	56	29	55
<b>Sénégal</b>	5 782	5 590	7 480	8 848	8 050
<b><i>CEDEAO (hors UEMOA)</i></b>	55 204	37 417	42 397	54 115	67 008
<b>Ghana</b>	46 775	31 095	34 528	36 036	38 782
<b>Nigeria</b>	7 948	6317	7 840	17 844	28 166
<b><i>CEMAC</i></b>	4 536	290	839	1 419	323
<b>AMERIQUE</b>	110 545	49 261	52 410	51 496	43 448
<b>Canada</b>	12 885	5 543	7 430	9 004	5 422
<b>USA</b>	49 898	25 951	25 279	20 335	18 854
<b>ASIE</b>	337 846	317 188	426 627	510 012	407 906
<b>Arabie Saoudite</b>	14 135	19 309	25 061	30 514	29 662
<b>Chine</b>	154 706	151 984	205 805	299 902	184 195
<b>Corée du sud</b>	11 390	11 914	11 637	13 524	10 702
<b>Emirats arabes unis</b>	7 686	8 102	14 945	16 786	13 166
<b>Inde</b>	27 640	27 766	39 378	34 696	33 426
<b>Japon</b>	34 828	33 302	41 780	46 213	47 561
<b><i>OCEANIE</i></b>	538	637	88	380	474
<b>Australie</b>	426	557	55	379	474
<b>TOTAL</b>	966 101	859 139	1 026 033	1 086 999	938177

Source : BCEAO

S'agissant des importations de marchandises, elles sont évaluées à 938,2 milliards de FCFA en 2017, en régression de 13,7% et de 2,9% respectivement par rapport à 2016 et 2013. L'Asie était le premier continent d'origine des importations du Togo en 2017, soit 43,5%, suivie de l'Europe avec 34,6%. La part de l'Afrique dans les importations était de 17,2%. La Chine est le premier partenaire du Togo. Elle est suivie de la France. Dans la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire est le premier pays fournisseur du Togo.

### 5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

En termes de structure, les exportations se sont di-

versifiées, avec le recul de la part relative des produits traditionnels que sont les ciments et les phosphates, et un regain d'importance du coton et de l'or. On note également une hausse de la part des produits agricoles, et une baisse des produits manufacturés et produits des industries extractives.

Les produits industriels étaient le premier poste d'exportation (47,2%) du Togo en 2017. Ils sont constitués essentiellement de machines et matériels de transport, produits alimentaires, de produits chimiques et autres produits manufacturés. Le deuxième poste est relatif aux produits miniers (18,7%) dont les phosphates et le Clinker. Le Togo exporte également des produits agricoles qui ont représenté 18,2% des exportations totales en 2017.

**Tableau 17. Exportations et importations par produit en millions de FCFA**

<b>Exportations</b>					
<b>Biens</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Produits agricoles</b>	<b>83 123</b>	<b>62 273</b>	<b>92 829</b>	<b>68 173</b>	<b>88 579</b>
<b>Cacao</b>	7 442	14 443	14 551	8 128	3 125
<b>Café</b>	5 346	7 844	11 540	4 638	1 482
<b>Coton fibre</b>	29 751	28 615	37 393	30 224	42 281
<b>Autres matières premières agricoles</b>	2 560	1 551	1 396	1 641	4 711
<b>Produits alimentaires d'origine végétale</b>	38 024	9 820	27 949	23 541	36 980
<b>Produits miniers</b>	<b>114 152</b>	<b>86 355</b>	<b>98 781</b>	<b>100 119</b>	<b>90 707</b>
<b>Phosphates</b>	68 187	55 056	59 249	46 869	39 603
<b>Clinker</b>	43 450	28 371	38 237	53 250	51 104
<b>Minerais de fer</b>	2 514	2 928	1 295	—	—
<b>Produits pétroliers</b>	<b>58 136</b>	<b>35 299</b>	<b>21 737</b>	<b>25 210</b>	<b>41 897</b>
<b>Produits industriels</b>	<b>270 983</b>	<b>146 166</b>	<b>207 935</b>	<b>270 335</b>	<b>229 191</b>
<b>Ciment</b>	38 530	19 105	7 860	6 773	4 000
<b>Produits sidérurgiques</b>	19 719	19 191	16 162	13 607	12 413
<b>Produits alimentaires</b>	34 301	24 862	43 131	57 969	42 659
<b>Textiles et articles d'habillement</b>	45 063	27 316	27 426	21 393	22 901
<b>Produits chimiques</b>	44 326	22 113	41 087	46 917	38 435
<b>Machines et matériels de transport</b>	51 368	14 097	35 003	61 108	50 873
<b>Autres produits manufacturés</b>	37 676	19 483	37 266	62 968	57 909
<b>Autres produits</b>	<b>38 534</b>	<b>5 303</b>	<b>31 939</b>	<b>25 165</b>	<b>35 028</b>
<b>Total</b>	<b>564 928</b>	<b>335 396</b>	<b>453 221</b>	<b>489 002</b>	<b>485 402</b>

Source : BCEAO

<b>Importations</b>					
<b>Biens</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Biens de consommation</b>	<b>257 950</b>	<b>258 169</b>	<b>315 041</b>	<b>349 043</b>	<b>342 444</b>
<b>Alimentations -Boissons -Tabacs</b>	117 110	113 037	130 067	130 491	139 180
<b>Produits pharmaceutiques</b>	42 819	44 097	59 171	60 276	65 005
<b>Produits chimiques</b>	29 543	30 606	35 948	37 332	36 029
<b>Autres produits manufacturés</b>	68 478	70 429	89 856	120 944	102 230
<b>Energie et lubrifiants</b>	<b>213 679</b>	<b>160 178</b>	<b>145 522</b>	<b>142 260</b>	<b>145 716</b>
<b>Pétrole lampant</b>	6 162	5 978	4 830	2 623	2 727
<b>Essence</b>	70 140	44 789	36 909	42 836	40 375
<b>Gas -oil et fuel-oil</b>	79 019	68 614	60 132	63 366	62 735
<b>Huiles de graissage</b>	11 380	10 707	9 337	11 928	10 737
<b>Butane et autres gaz</b>	5 881	6 175	6 068	6 346	6 452
<b>Bitumes et produits bitumeux</b>	36 831	19 671	26 296	13 223	20 433
<b>Autres produits manufacturés</b>	4 267	4 244	1 949	1 938	2 257
<b>Matières premières et produits semis finis</b>	<b>276 106</b>	<b>213 856</b>	<b>287 701</b>	<b>272 361</b>	<b>247 555</b>
<b>Matières premières</b>	61 794	59 270	45 123	36 034	47 757
<b>dont blé</b>	19 078	16 565	17 072	21 790	21 028
<b>Produits semi-finis</b>	214 312	154 587	242 579	236 327	199 798
<b>dont produits sidérurgiques</b>	149 956	124 146	177 303	163 486	158 648
<b>autres matériaux de construction</b>	12 383	11 368	22 437	13 974	9 151
<b>Biens d'équipement</b>	<b>218 367</b>	<b>226 937</b>	<b>277 769</b>	<b>323 336</b>	<b>202 462</b>
<b>Produits finis pour l'agriculture</b>	2 051	2 065	6 868	3 474	2 138
<b>Produits finis pour l'industrie</b>	216 316	224 871	270 901	319 862	200 324
<b>Total</b>	<b>966 102</b>	<b>859 140</b>	<b>1 026 033</b>	<b>1 087 000</b>	<b>938 177</b>

Source : BCEAO

A contrario, la structure des importations est restée relativement stable. Elles sont composées approximativement aux deux-tiers de produits manufacturés et au tiers de produits primaires.

Avec le Plan national de développement 2018-2022 en cours d'exécution les importations en biens d'équipements devraient augmenter à la faveur de l'implantation d'unités de productions dans le manufacturier notamment pour la transformation des produits agricoles (agro-alimentaires). A terme, le Togo va connaître une progression des exportations en produits alimentaires.

Au titre des importations, les biens de consommation sont le premier poste avec 36,5% des importations totales. Le Togo importe également des matières premières et produits semis finis (26,4%), des biens d'équipement (21,6%) et de l'énergie et lubrifiants (15,5%).

## 5.4 Investissements directs étrangers

Les IDE au Togo ne sont autorisés que dans certains secteurs. La propriété étrangère de la terre est restreinte et les transactions de capitaux sont sujettes à des contrôles ou à l'approbation du gouvernement. Les flux d'IDE au Togo sont particulièrement faibles et instables ces dernières années. L'amélioration de l'environnement des affaires et le lancement de projets de construction de centrales électriques devraient faciliter une augmentation des IDE dans les années à venir.

Les flux d'IDE sortants du Togo ont été plus importants depuis 2013 (tableau 14). Ainsi, le stock d'IDE sortants s'est beaucoup accru sur la période 2013 à 2017. Il est passé de 795,9 milliards de FCFA en 2013 à 1.581,0 milliards de FCFA en 2017, soit une progression moyenne annuelle de 19,0%. Le stock entrant, pour sa part, est passé de 795,4 milliards de FCFA en 2013 à 1.066,4 milliards de FCFA et finance essentiellement les activités financières et les services.

**Tableau 18 : Flux et stock d'IDE**

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>flux entrant</b>	90,9	26,7	152,6	-27,3	85,0
<b>flux sortant</b>	-10,4	177,0	205,8	152,4	183,9
<b>stock entrant</b>	795,4	725,3	927,4	874,1	1066,4
<b>stock sortant</b>	795,9	863,2	1128,5	1240,6	1581,0

Source : CNUCED

### 5.4.1. IDE par pays d'origine

La France, les États-Unis, le Canada, le Brésil et la Chine sont les principaux pourvoyeurs d'IDE au Togo.

### 5.4.2. IDE par secteur

Les principaux secteurs de l'économie bénéficiaires des investissements directs étrangers au Togo sont le coton, les infrastructures, le café et le cacao, industries manufacturières et extractives (phosphates), le commerce, les télécommunications et le secteur financier. Les projets d'investissements ont porté essentiellement sur : i) la construction d'un troi-

sième quai par Bolloré pour 72,0 millions d'euros, ii) la construction d'un terminal à conteneurs et d'une nouvelle darse au Port autonome de Lomé par Lomé Container Terminal pour 250,0 millions d'euros; iii) la construction d'une centrale électrique d'une capacité de 100 MW par Contour Global pour un coût de 195,0 millions de dollars et iv) l'extension de l'aéroport international de Lomé ainsi que la construction et la rénovation d'établissements hôteliers.

Le coût de l'extension de l'aéroport est de 131,0 millions d'euros financé par Eximbank Chine. S'agissant des hôtels, deux investissements majeurs ont été réalisés depuis 2012 et ont permis de pallier le déficit en hôtellerie de classe internationale à Lomé. Il s'agit

de la rénovation de l'hôtel de 2 Février pour un coût estimé à 37,0 milliards de FCFA et de la construction d'un hôtel de 120 chambres par le Groupe Onomo. Dans le secteur minier, Scan Togo-mines, filiale de la société allemande HeidelbergCement a investi 258 millions de dollars US dans la construction de deux usines dont l'une pour la production de clinker et l'autre pour la production de ciment dans la partie septentrionale du Togo.

## 5.5 Intégration régionale

### 5.5.1. Critères de convergence de l'UEMOA

Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA comporte cinq (05) critères répartis en critères de premier rang et en critères de second rang.

#### Les critères de premier rang

- Ratio du solde budgétaire dons compris rapporté au PIB nominal (critère-clé) : il devrait être supérieur ou égal à -3%.
- Taux d'inflation annuel moyen : il devrait être maintenu à 3% au maximum par an.
- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne devrait pas excéder 70%.

Le respect des critères de premier rang permet de passer à la phase de stabilité.

#### Les critères de deuxième rang

- Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne devrait pas excéder 35%.
- Taux de pression fiscale : il devrait être supérieur ou égal à 20%.

La performance du Togo en matière de respect des critères de convergence n'est pas régulière. De 2013 à 2017, le Togo a respecté les critères relatifs au taux d'inflation et à la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales. A partir de 2014, grâce aux performances réalisées dans la collecte des recettes fiscales le Togo à une pression fiscale respectant la norme communautaire. Par contre, le critère clé relatif au solde budgétaire n'est pas respecté sauf en 2017. Ceci a pour conséquence, l'accroissement du taux d'endettement qui dépasse le seuil de 70,0% en 2015 en raison du financement du déficit par des emprunts. Néanmoins, le Togo est l'un des meilleurs élèves en matière de respect des critères de convergence dans l'UEMOA. En 2017, seul le critère relatif à la dette publique n'a pas été respecté.

Tableau 19. Performances en matière de convergence

TOGO	Norme	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Premier rang</b>						
<b>Solde budgétaire dons compris/PIB nominal</b>	≤ 3%	-5,0	-4,4	-5,0	-4,9	-2,1
<b>Taux d'inflation annuel moyen</b>	≤ 3%	1,8	0,2	1,8	0,9	-0,8
<b>Encours de la dette publique totale rapporté au PIB</b>	≤ 70%	53,8	60,8	71,8	78,4	73,3
<b>Second rang</b>						
<b>Masse salariale/Recettes fiscales</b>	≤ 35%	32,4	31,3	33,2	32,1	34,2
<b>Pression fiscale</b>	≥ 20%	18,9	20,3	20,9	21,7	20,6

Source : DGEAE

### 5.5.2. Etat des lieux de l'intégration régionale

En décembre 1999, un acte additionnel au traité créant l'UEMOA, portant sur la convergence des Etats membres a été adopté. C'est la naissance du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance

et de Solidarité (PCSC). Il est composé de quatre critères de premier rang et de quatre critères de second rang. Le non-respect des critères de premier rang entraîne la formulation explicite de directives par le Conseil des Ministres demandant au pays membre concerné, d'élaborer et de mettre en œuvre un pro-

gramme de mesures rectificatives. Les critères de deuxième rang, pour leur part, sont traités comme des repères structurels indicatifs qui font l'objet d'un suivi rigoureux en raison du rôle déterminant qu'ils jouent dans la réalisation de l'objectif de viabilité interne et externe des économies. Leur non-respect ne fait cependant pas l'objet de recommandations explicites.

L'échéance de réalisation des différents critères définis dans le PCSC a été fixée d'abord au 31 décembre 2002. A terme, l'objectif de convergence n'a pas été réalisé. Ceci a conduit à un report de l'échéance une première fois à 2005, ensuite à 2008, puis à 2013. En 2013, près de quinze ans après l'adoption du pacte de convergence, le bilan révèle des résultats non satisfaisants conduisant à la révision du PCSC (voir le tableau 15 ci-dessus) et à la définition d'un nouveau pacte en 2015 par l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA avec pour, échéance le 31 décembre 2019.

L'analyse des réalisations sur la période 2013-2017 en matière de convergence montre que pour chaque année le Togo n'a pas respecté tous les critères. Deux critères sont respectés sur toute la période sous-revue. Il s'agit des critères relatifs aux taux d'inflation dont le respect est lié aux bonnes performances du secteur agricole et au ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales . En 2015, le taux d'endettement du Togo a franchi la norme de 70% fixée par le PCSC en liaison avec d'énormes investissements réalisés et qui sont à l'origine de la détérioration du déficit budgétaire. Depuis 2017, le Togo a conclu un programme avec le FMI dont l'objectif est de stabiliser le cadre macroéconomique, d'assainir les finances publiques et par ricochet réduire le taux d'endettement. La bonne exécution de ce programme permettrait de respecter tous les critères de convergence à l'échéance de 2019.



### 6.1 Climat des affaires

---

L'environnement des affaires au Togo s'améliore suite aux différentes réformes entreprises ces dernières années. Le Togo se classe au 137<sup>ème</sup> rang sur 190 pays dans l'Indice Doing Business 2019 de la Banque mondiale.

Il fait partie des économies améliorant le plus la facilité de conduite d'activités commerciales en Afrique de l'Ouest. L'enquête sur l'Indice Doing Business a relevé en particulier les améliorations en matière d'obtention de crédit, de règlement des impôts, d'échanges transfrontaliers (le guichet unique) et de résolution de l'insolvabilité.

En effet, le Togo a poursuivi ses initiatives destinées à l'amélioration du climat des affaires. Depuis septembre 2017, la Cellule du Climat des Affaires a été créée avec pour objectif d'asseoir les conditions optimales de mise en œuvre efficace des réformes. Grâce à elle, le Togo a accéléré la réalisation d'importantes réformes. Il s'agit entre autres de :

- la suppression des droits d'enregistrement et de timbres pour tous types d'entreprises et mise en place des mesures d'incitations fiscales pour les promoteurs d'entreprises ainsi que la possibilité de créer des entreprises en ligne ;
- la réduction du coût d'octroi du permis de construire et l'automatisation des procédures de délivrance des actes d'urbanisme ;
- la réduction de 30 % des frais de raccordement en moyenne tension au réseau de service public de distribution (équipements électriques et équipements de comptage) ;
- l'amélioration du transfert de propriété à travers la

numérisation des titres fonciers et la réduction du délai de mutation totale ;

- la création des chambres commerciales spéciales chargées des petites créances en vue d'accélérer le traitement des litiges commerciaux. Il est procédé également à la séparation de l'enrôlement des dossiers commerciaux de celui des dossiers civils.

En plus de ces mesures, le Togo continue de promouvoir un meilleur environnement des affaires à travers la mise en place d'un service de facilitation de l'investissement. A cet effet, l'Etat a créé la société Togo Invest Corporation dans le but de promouvoir l'attractivité du pays et de favoriser l'entrée des investissements directs étrangers (IDE). Plusieurs investissements d'envergure en partenariat avec Togo Invest Corporation sont prévus. Il s'agit notamment de la construction d'un port minéralier, le développement d'un axe routier et ferroviaire et la construction d'une centrale thermique de 200 MW.

Pour favoriser davantage un environnement des affaires plus attractif, il est prévu le renforcement du dialogue avec le secteur privé et la société civile, à travers une communication claire de la stratégie à moyen terme du gouvernement et l'amélioration des indicateurs Doing Business sur lesquels le Togo enregistre des contre-performances, assortis d'un plan d'action qui peut faire l'objet de suivi et qui est largement diffusé. Les secteurs clés qui ont une forte présence et intervention du gouvernement (énergie, télécommunications et industrie minière) seront davantage ouverts à la concurrence du secteur privé.

**Tableau 20. Indicateurs du climat des affaires**

INDICATEUR	REGULATION	Mesure
<b>Créer une entreprise</b>	Loi de finances 2018 : suppression des droits d'enregistrements et timbres, exonération de la Taxe Professionnelle Unique aux entreprises inscrites au Centre de Formalité des Entreprises Création d'entreprise sous seing privé Décret n°2014-119/PR du 19 mai 2014 : pour les SARL, le capital social et la part sociale sont fixés librement par les statuts	Délai de délivrance de la carte unique de création d'entreprises est de 24 heures
<b>Permis de construire</b>	Note de service n°001/LNBTP/DG/2018 du 10 janvier 2018 relative à la réduction des coûts de l'étude de sol pour la construction d'un entrepôt (1-2 niveau)	Le coût passe de 900.000 FCFA à 350.000 FCFA Pour les ménages le coût est de 250.000 FCFA
<b>Accès à l'électricité</b>	Décision n°001/DG/CEET/2017 du 07 décembre 2017 de la Compagnie Energie Electrique du Togo : réduit les frais des travaux de raccordement Moyenne Tension au réseau de service public de distribution	Frais de raccordement réduits de 30% avec la possibilité de payer sur un échancier de 6 mois au plus.
<b>Enregistrement de propriété</b>	Réduction des droits d'enregistrement (art. 598 LF 2018)  Projet de numérisation des titres fonciers  Note de service n° 400/MEF/SG/DADA du 14 décembre 2017 portant création d'un Bureau de transfert de propriété.	Le coût total de transfert de propriété passe de 9,3% de la valeur du terrain en 2017 à 6,3% en 2018.  A la date du 03 avril 2018, 98% des titres fonciers sont numérisés.  Réduction du délai de délivrance des états descriptifs (copies des titres fonciers) de 07 à 02 jours  Réduction du délai de mutation totale de 30 à 20 jours
<b>Accès au crédit</b>		
<b>Temps moyen pour être payé</b>		
<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>		
<b>Niveau des taxes</b>		
<b>Facilité pour payer les taxes</b>	Lancement de la télé-déclaration des impôts pour les grandes entreprises en 2016 et pour les PME en janvier 2017.  Instruction 174 du Commissariat des Impôts du 28 décembre 2017 : demande aux services d'établir les certificats de détaxes dans un délai de 08 heures au plus tard, dès réception de la demande.	
<b>Facilité d'exportation</b>		
<b>Faire respecter le droit des contrats</b>	Tribunal de première instance de Lomé par ordonnance n°2699/2017 du 22 décembre 2017 mettant en place des chambres commerciales spécialisées chargées des petites créances et dont l'intérêt litigieux est compris entre 0 et 1.000.000 FCFA.  Cour d'Appel de Lomé, par ordonnance n°1294/2017 du 26 décembre 2017, portant recomposition des chambres de la Cour d'Appel de Lomé en cinq chambres commerciales spécialisées avec des magistrats affectés à cet effet en vue d'accélérer le traitement des litiges commerciaux.	Délai moyen de traitement des dossiers est de 100 jours.

Source : Cellule Climat des Affaires-TOGO / Services nationaux

En matière de gouvernance, l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) montre que le Togo a réalisé des progrès. Ainsi, selon l'IIAG 2018, le Togo se classe 30<sup>ème</sup> sur 54 pays avec un score de 49,1 sur 100 en gouvernance globale. La tendance sur les dix dernières années (2008-2017) est de +5,2, soit une amélioration impulsée notamment par la progression accélérée réalisée en matière de développement économique durable.

Le Togo, conscient que la corruption est un véritable obstacle à la bonne gouvernance et au développement économique a ratifié les instruments internationaux sur la lutte contre la corruption. Il s'agit de la convention des Nations Unies contre la corruption, la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et le protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption. Avec un indice de perception de la corruption (CPI) de 32 (contre 30 en 2012), le Togo est classé au 117<sup>ème</sup> rang sur 180 pays par Transparency International.

## 6.2 Gouvernance financière

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 05 mai 2017 un nouvel accord triennal (2017-2019) en faveur du Togo au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), pour un montant de 176,16 millions de DTS (120 % de la quote-part du Togo, ou environ 241,5 millions de dollars américains) en appui à un programme de réformes économiques et financières entreprises par le pays.

Ce programme a pour objectif de consolider la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance durable et inclusive. Il vise à réduire le déficit budgétaire global de manière considérable en début de période afin d'assurer la viabilité à long terme de la dette et de la position extérieure ; à recentrer la politique économique sur une croissance durable et inclusive en ciblant les dépenses sociales et en engageant des dépenses dans les infrastructures de manière viable sur le plan financier ; ainsi qu'à corriger les faiblesses existantes du secteur financier, surtout dans les deux banques publiques.

Le 10 décembre 2018, le conseil d'administration du

Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats obtenus par le Togo dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont jugés satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et trois des cinq repères structurels ont été respectés. L'achèvement de la revue a permis de décaisser 25,17 millions de DTS (environ 34,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements depuis le début de l'accord à 100,68 millions de DTS (environ 139,5 millions de dollars).

## 6.3 Notation financière

L'agence de notation financière américaine, Standard & Poor's a attribué au Togo le 03 juin 2019 ses premières notes de crédit souveraines à long et à court terme en devises étrangères et en monnaie locale. Le Togo est crédité des notes « B/B » avec perspectives stables. Selon l'agence, la croissance économique devrait rester résiliente à moyen terme grâce aux réformes économiques récentes et à des investissements réalisés dans les infrastructures. En effet, l'activité économique bénéficiera de la modernisation d'infrastructures économiques telles que le Port de Lomé, le seul port en eau profonde d'Afrique de l'Ouest et l'ouverture du nouveau terminal de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema.

Cependant, il existe certains risques d'ordre socio-politique. A cela, s'ajoute la faiblesse du revenu par habitant du Togo, les besoins extérieurs et budgétaires importants du pays et les antécédents d'endettement en augmentation rapide. Ce sont autant de facteurs qui peuvent faire dégrader la note du Togo. A cet effet, le Togo pour améliorer son environnement politique, social et économique, s'est engagé dans un processus de réformes constitutionnelles et institutionnelles d'une part et dans des réformes économiques et fiscales soutenues par un programme avec le FMI d'autre part en vue d'un climat sociopolitique apaisé et une croissance économique soutenue. Ceci pourrait amener Standard & Poor's à améliorer les notes du Togo.

### 7.1 Budget

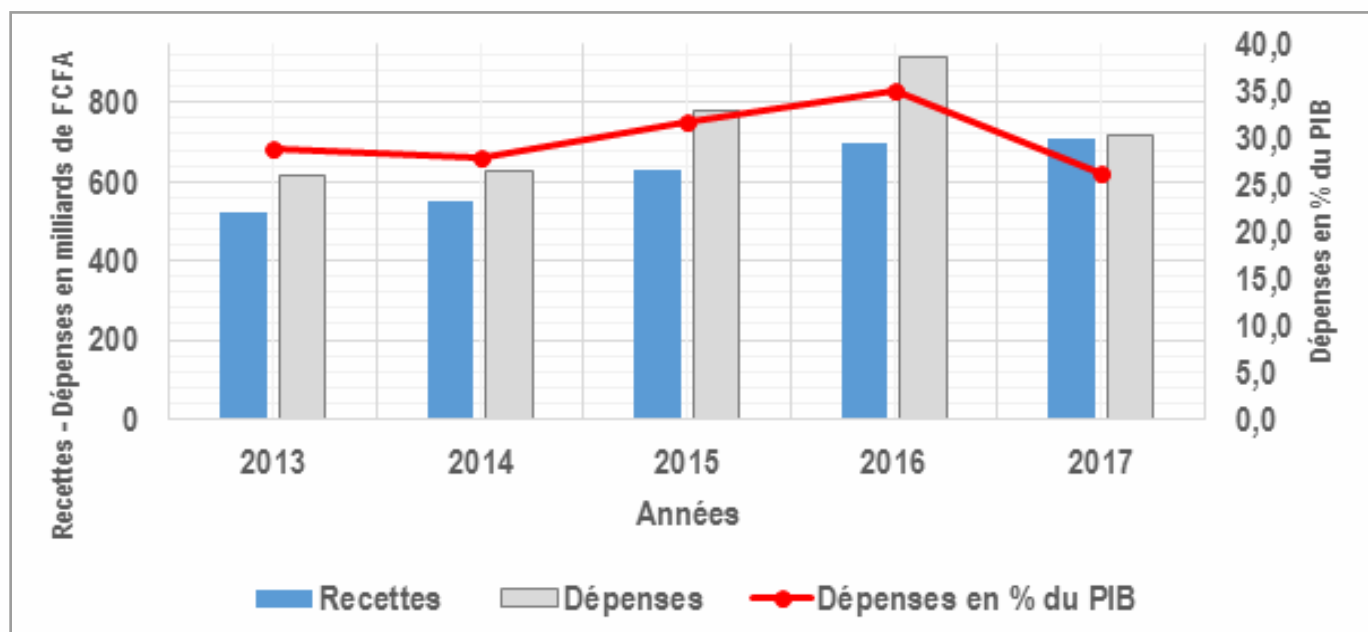
#### 7.1.1. Dépenses et recettes

Les recettes de l'Etat sont en progression depuis 2010. De 359,9 milliards de FCFA en 2010, elles sont évaluées à 709,9 milliards de FCFA en 2017, soit un accroissement moyen de 10,0% par an sur la période, portées essentiellement par la hausse des recettes fiscales. En 2010, les recettes (dons compris) ont représenté 21,2% du PIB. Cette part relative est demeurée, dès lors, le plancher de la part des recettes dans le PIB. En effet, cette dernière n'a cessé d'augmenter depuis 2010, atteignant le pic de 26,6% en 2016.

L'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales

est induite par les différentes réformes engagées par l'Office togolais des recettes (OTR). Ces réformes sont relatives au renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande, à la collecte des recettes par les banques, au renforcement de l'analyse de risques, à l'informatisation des services et aux efforts accrus de sensibilisation. Ainsi, le taux de pression fiscale qui était de 16,5% entre 2010 et 2013 est passé à 20,9% entre 2014 et 2017. Les recettes fiscales, évaluées à 246,7 milliards de FCFA en 2010, ont plus que doublé sur la période pour s'établir à 563,2 milliards de FCFA en 2017 contre 568,5 milliards de FCFA en 2016 et 516,3 milliards de FCFA en 2015.

Figure 5. Evolution des dépenses et recettes sur la période 2013-17



Source : Données de la DGEAE

Parallèlement, à la hausse des recettes, les dépenses budgétaires ont également progressé, généralement à un rythme plus important que celui des recettes sous l'impulsion d'une demande sociale de plus en plus forte. Les dépenses budgétaires, sont passées de 354,5 milliards de FCFA en 2010 à 420,8 milliards de FCFA en 2011 et 535,0 milliards de FCFA en 2012, soient respectivement 20,9%, 23,1% et 27,1% du PIB. Entre 2013 et 2016, en raison de l'intensification des travaux de construction et de réha-

bilitation des infrastructures de base, les dépenses budgétaires ont fortement augmenté et se sont élevées à 912,7 milliards de FCFA en 2016, représentant 34,9% du PIB contre 614,4 milliards de FCFA en 2013 (28,8%). En 2017, le Togo a conclu un programme avec le FMI dont la mise en œuvre a permis d'amorcer l'amélioration du déficit budgétaire. Les dépenses budgétaires ont ainsi régressé de 21,4% par rapport à 2016 pour se fixer à 717,7 milliards de FCFA, soit 26,2% du PIB.

Les dépenses ont représenté 28,8% du PIB en 2013. Elles ont progressé pour atteindre un pic de 34,9% du PIB en 2016 pour redescendre à 26,2% en 2017. Entre 2013 et 2017, les dépenses publiques ont augmenté plus vite que la progression des recettes en raison de l'augmentation d'une part des dépenses d'investissement finançant les infrastructures et d'autre part la satisfaction de la demande sociale. En 2017, le Togo a entamé la mise en œuvre d'un Programme conclu avec le FMI visant à assainir les finances publiques. Ainsi, la même année le déficit budgétaire s'est amélioré, les dépenses étant ressorties à 718 milliards de FCFA contre 710 milliards de FCFA pour les recettes budgétaires.

## 7.1.2. Présentation détaillée des dépenses et recettes

L'exécution budgétaire sur la période 2010-2016 donne un solde budgétaire, dons compris, qui est passé de -2,4% du PIB en 2010 à -4,9% en 2016. Le déficit budgétaire s'est dégradé à partir de 2012 où il est ressorti à 6,4% du PIB. A part les années 2010 et 2011, le déficit budgétaire en pourcentage du PIB est toujours au-dessus du seuil de 3,0%. En 2017, le déficit passe sous ce seuil, soit 2,1% grâce aux mesures du gouvernement visant à assainir l'environnement macroéconomique.

**Tableau 21. Recettes et dépenses de l'Etat en milliards de FCFA**

En milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 Est.
<b>RECETTES ET DONS</b>	<b>523,3</b>	<b>562,0</b>	<b>628,2</b>	<b>695,0</b>	<b>709,9</b>	<b>835,1</b>
<b>RECETTES</b>	<b>449,8</b>	<b>516,3</b>	<b>571,0</b>	<b>619,4</b>	<b>621,4</b>	<b>704,5</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>403,6</b>	<b>458,2</b>	<b>516,3</b>	<b>568,5</b>	<b>563,2</b>	<b>616,6</b>
<b>Taxes directes</b>	88,8	109,6	109,7	151,3	114,2	137,0
<b>Taxes indirectes</b>	314,8	348,6	406,6	417,2	449,0	479,6
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>46,2</b>	<b>58,0</b>	<b>54,7</b>	<b>50,9</b>	<b>58,2</b>	<b>87,9</b>
<b>DONS</b>	<b>73,5</b>	<b>45,8</b>	<b>57,2</b>	<b>75,6</b>	<b>88,5</b>	<b>130,6</b>
<b>Projets</b>	62,8	45,8	47,5	64,3	40,2	95,7
<b>Programmes</b>	10,7	0,0	9,7	11,3	48,3	34,9
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>605,5</b>	<b>627,9</b>	<b>780,5</b>	<b>912,7</b>	<b>717,7</b>	<b>923,7</b>
<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>428,4</b>	<b>420,2</b>	<b>501,4</b>	<b>580,5</b>	<b>543,2</b>	<b>602,8</b>
<b>Personnel</b>	130,6	143,4	171,7	182,7	192,8	205,3
<b>Biens et services</b>	130,9	128,5	169,1	218,7	195,8	203,7
<b>Transferts et Subventions</b>	138,1	115,7	115,4	110,8	103,3	119,6
<b>Comptes spéciaux</b>	3,2	3,8	1,9	5,4	2,7	3,112
<b>Intérêt dû sur dette publique</b>	25,7	29,7	45,4	62,9	48,6	70,99
<b>Intérêts sur dette intérieure</b>	19,0	20,9	31,2	54,1	38,7	56,48
<b>Intérêts sur dette extérieure</b>	6,7	8,8	14,2	8,8	9,9	14,51
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>177,5</b>	<b>207,3</b>	<b>277,7</b>	<b>332,4</b>	<b>174,5</b>	<b>320,9</b>
<b>Contribution domestique</b>	76,9	104,1	139,2	185,8	104,4	101,3
<b>Financement externe</b>	100,6	103,2	138,5	146,5	70,0	219,6
<b>PRETS NETS</b>	-0,4	0,4	1,4	-0,1	0,1	0,0
<b>SOLDE PRIMAIRE*</b>	<b>-181,8</b>	<b>-140,9</b>	<b>-253,5</b>	<b>-356,4</b>	<b>-144,9</b>	<b>-290,19</b>

Source : DGEAE

\*Solde primaire = Recettes totales hors dons-Dépenses courantes hors intérêt-dépenses d'investissement

### 7.1.3. Présentation générale du budget

Les dépenses du budget de l'Etat ont progressé rapidement au cours des cinq dernières en liaison avec l'accroissement de la demande sociale et les besoins en investissements dans les infrastructures. Sur l'ensemble des dix (10) postes du budget recen-

sés dans le tableau ci-dessus, l'éducation occupe la première en termes de part relative dans le budget total (structure). Il représente en moyenne annuelle près de 10,0% du budget sur la période 2013-2018. La santé et l'agriculture représente chacune 5,0% des dépenses.

**Tableau 22. Grands postes du budget de l'Etat en valeur et structure de 2013 à 2018**

TOGO	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Valeur en Mds de FCFA	Structure en %	Valeur en Mds de FCFA	Structure en %	Valeur en Mds de FCFA	Structure en %	Valeur en Mds de FCFA	Structure en %	Valeur en Mds de FCFA	Structure en %	Valeur en Mds de FCFA	Structure en %
Education	80,5	10,3	90,9	10,9	88,4	10,7	102,8	10,3	102,9	7,2	113,3	8,7
Santé	46,2	5,9	45,8	5,5	44,8	5,4	56,0	5,6	55,6	3,9	56,7	4,3
Logement	11,0	1,4	7,8	0,9	8,9	1,1	2,5	0,3	1,7	0,1	2,1	0,2
Social	2,3	0,3	3,3	0,4	2,9	0,3	3,4	0,3	3,3	0,2	3,0	0,2
Agriculture	34,5	4,4	36,6	4,4	55,4	6,7	70,7	7,1	45,7	3,2	45,5	3,5
Energie	4,9	0,6	4,3	0,5	11,7	1,4	12,3	1,2	13,9	1,0	14,7	1,1
Intérieur	9,5	1,2	10,0	1,2	11,8	1,4	13,3	1,3	13,4	0,9	12,5	1,0
Justice	5,2	0,7	6,4	0,8	7,0	0,9	6,2	0,6	5,2	0,4	5,7	0,4
Armée	35,5	4,5	42,5	5,1	41,4	5,0	48,6	4,9	51,8	3,6	58,0	4,4
Environnement	6,0	0,8	8,8	1,1	3,8	0,5	6,5	0,6	11,9	0,8	5,0	0,4
Total	784,0		830,4		827,2		1 002,2		1 433,4		1 307,6	

Source : Direction Générale du Budget et des Finances

### 7.1.4. Présentation détaillée du budget par poste de dépense

Les dépenses prévues au budget de l'Etat, gestion 2018, s'élèvent à 1.307.6 milliards de FCFA. Elles sont en baisse de 8,8% par rapport à 2017. Cette baisse vise à maîtriser les dépenses en vue de limiter le déficit budgétaire à 2,5% du PIB dans le cadre du respect des repères quantitatifs du Programme conclu avec le FMI.

Cependant, certaines dépenses notamment d'ordre social ont augmenté. Ces hausses se justifient par la nécessité pour le gouvernement du Togo d'améliorer le bien-être des populations. Ainsi, les dépenses liées à l'éducation, la santé et l'énergie ont progressé respectivement de 10,2%, 2,1% et 5,8% par rapport à leur valeur de 2017.

Au total, la loi de finances gestion 2018 consacre 44,5% des ressources aux dépenses sociales. La satisfaction de la demande sociale est faite à travers le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV). Ces programmes visent à construire des infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain et couvrent les

secteurs de l'éducation, la santé et le développement à la base.

De façon concrète, il s'agit de construire des écoles, des instituts de formation agropastorale, des centres de santé, des points d'eau potable, des pistes rurales et d'électrifier les zones rurales. Pour ce faire, les dépenses de fonctionnement ont été rationalisées au profit des dépenses d'investissement grâce à un abattement 5,0%.

En juin 2018, le gouvernement a procédé à un réajustement budgétaire en raison d'un environnement économique moins favorable à la réalisation des objectifs initiaux de mobilisation des ressources. La loi de finances rectificative a revu le budget à la baisse de 11,0 milliards de FCFA. Le budget modifié prend en compte de nouveaux besoins sociaux liés notamment aux revendications des enseignants, à l'augmentation des subventions aux universités publiques et à la révision de la grille indiciaire des magistrats.

Dans le secteur de l'éducation, le budget 2018 a augmenté de 8,7% par rapport à 2017. Cette hausse est impulsée par les dépenses de personnel et de transfert et subventions qui ont progressé respectivement de 11,3% et 7,5%. Les dépenses de ma-

tériel et d'investissement sont en recul de 9,3% et 11,7%.

Dans le secteur de la santé, le budget est passé de 55,6 milliards de FCFA en 2017 à 56,7 milliards de FCFA en 2018. Les dépenses de personnel augmentent de 18,9% et représentent 35,8% du budget total de la santé contre 29,7% en 2017.

## 7.2 Politique fiscale

Depuis 2012, le Togo a entrepris un ensemble de réformes visant une restructuration de sa politique fiscale et de ses régies financières. Elles ont abouti en 2014 à l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes (OTR). L'OTR a une double fonction : collecter des ressources fiscales et assurer l'avenir du pays en créant un environnement favorable à une pérennisation de la matière taxable. Après quatre années d'existence, l'OTR a permis d'améliorer la

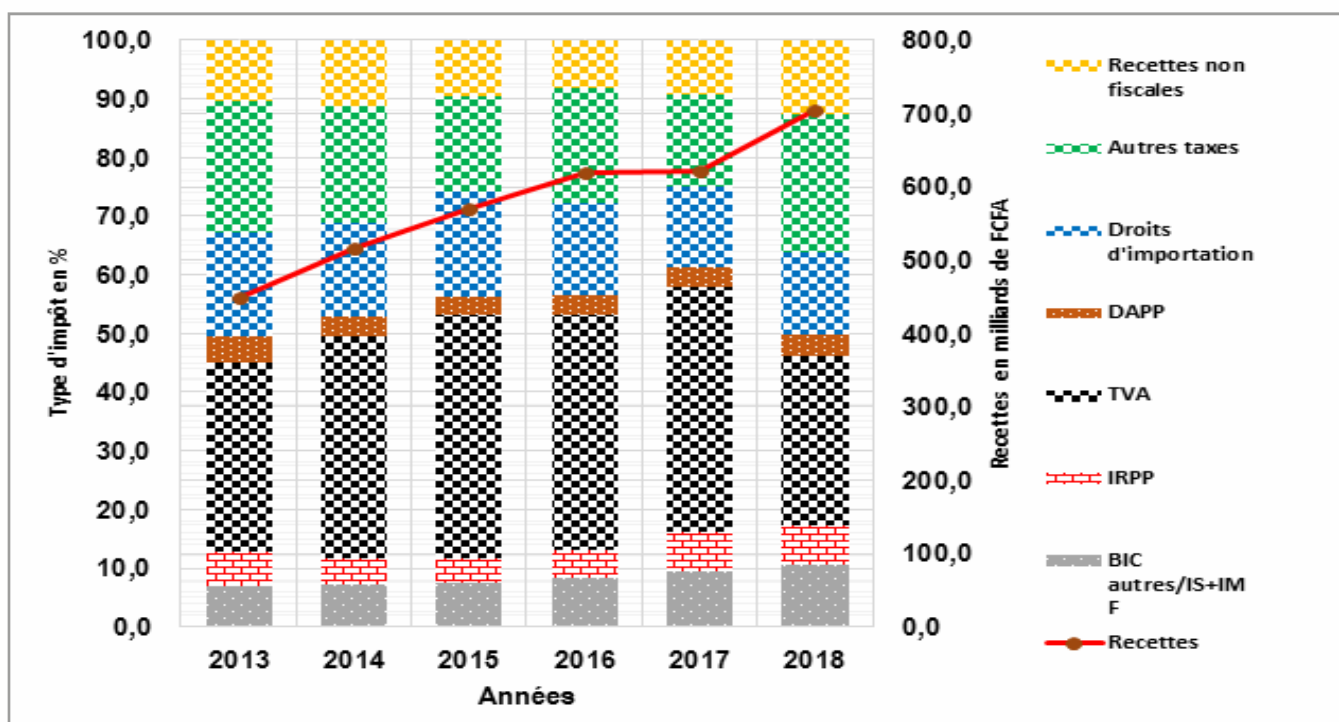
mobilisation des ressources.

Les réformes se poursuivent et se focalisent sur la mise en place des fondamentaux d'une fiscalité moderne axée sur la promotion de l'économie et la prise en compte des paramètres sociaux. La politique fiscale vise désormais à lever les contraintes auxquelles font face les opérateurs économiques dans le paiement des impôts et taxes.

### 7.2.1. Recettes du budget général décomposées par source

Le graphique 6 ci-dessus montre les différentes sources de recette du budget général de l'Etat. Sur la période 2014-2018, les recettes du budget général ont progressé en moyenne de 9,5%, tirées par une hausse des recettes fiscales de 9,0% en moyenne par an.

Figure 6. Recettes du budget général décomposée par poste



Source : Données de la DGEAE

Au niveau des recettes fiscales, ce sont principalement la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits d'importations qui ont contribué à cette performance. Leurs parts relatives sont respectivement de 41,6% et 13,9% des recettes totales en 2017. Les autres impôts et taxes sont : le bénéfice, industriel et commercial/ Impôt sur les sociétés et l'impôt mi-

nimum forfaitaire (BIC/IS+IMF ; 9,6%), l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP ; 6,8%), les droits d'accises sur les produits pétroliers (DAPP ; 3,3%) et autres impôts (15,5%). Leurs progressions (en pourcentage) sur la période 2014 à 2018 sont présentées dans le tableau ci-dessus.

Tableau 23. Niveau et progression des postes de recettes de 2013 à 2018 en milliards de FCFA

		2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>RECETTES</b>	niveau	449,8	516,3	571,0	619,4	621,4	704,5
	progression		14,8%	10,6%	8,5%	0,3%	13,4%
<b>Recettes fiscales</b>	niveau	403,6	458,2	516,3	568,5	563,2	616,6
	progression		13,5%	12,7%	10,1%	-0,9%	9,5%
<b>BIC autres/IS+IMF</b>	niveau	31,5	37,0	42,5	52,6	59,4	75,5
	progression		17,4%	15,0%	23,7%	12,8%	27,1%
<b>Impôt sur revenus des personnes physiques (IRPP)</b>	niveau	25,9	23,1	24,5	29,1	42,1	46,5
	progression		-10,9%	6,0%	18,9%	44,5%	10,4%
<b>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</b>	niveau	145,3	196,3	236,7	247,1	258,8	204,5
	progression		35,0%	20,6%	4,4%	4,7%	-21,0%
<b>Droit d'accise sur produits pétroliers (DAPP)</b>	niveau	19,7	16,9	18,0	20,9	20,3	24,3
	progression		-14,6%	6,5%	16,6%	-2,9%	19,2%
<b>Droits d'importation</b>	niveau	80,1	83,2	101,7	98,0	86,4	99,1
	progression		3,9%	22,2%	-3,6%	-11,9%	14,7%
<b>Recettes non fiscales</b>	niveau	46,2	58,0	54,7	50,9	58,2	87,9
	progression		25,7%	-5,8%	-6,9%	14,4%	50,9%

Source : DGEAE

Le taux de la TVA est un taux unique de 18% applicable à toutes les activités et à tous les produits à l'exception de ceux exonérés. A la TVA s'ajoute la taxe sur les activités financières (TAF). La TAF est assise et liquidée sur le montant brut des profits réalisés à l'occasion des opérations qui se rattachent aux activités bancaires, financières et d'une manière générale au commerce des valeurs et de l'argent. Le taux de cette taxe est fixé à 10%.

En ce qui concerne les droits d'accise (DAPP), ils sont perçus sur les produits pétroliers à l'entrée sur le territoire national. Leur montant est inclus dans le prix de vente des produits pétroliers à la pompe. Les tarifs des DAPP se présentent comme suit : 57,76 FCFA par litre de supercarburant sans plomb, 48,06

FCFA par litre de gazole, 59,99 FCFA par litre de pétrole, d'essence d'aviation et de carburéacteur, 15 FCFA par litre en ce qui concerne le fuel, 50 FCFA par litre d'huile lubrifiante et 60 francs par kilogramme de graisse.

S'agissant de l'IRPP, c'est un impôt annuel unique sur le revenu des personnes physiques désigné sous le nom d'impôt sur le revenu qui frappe le revenu net global du contribuable. Il frappe essentiellement les traitements, salaires, indemnités, émoluments, pensions et rentes viagères ; les bénéfices industriels, commerciaux et artisanaux et les bénéfices des exploitations agricoles. Les taux d'imposition sont progressifs. Ils vont de 7,0% (pour un revenu net global compris entre 900.001 à 4.000.000 FCA) à 35,0%



pour un revenu net global supérieur à 15.000.000 FCFA.

Les personnes physiques passibles de l'impôt sur le revenu en raison de leurs activités industrielles, commerciales ou non commerciales sont assujetties, quels que soient les résultats d'exploitation, au paiement de l'impôt minimum forfaitaire. Le montant annuel dudit impôt est fixé 50.000 FCFA pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur 5.000.000 FCFA. Il est plafonné à 500.000.000 FCFA pour toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50.000.000.000 FCFA.

Pour l'IS, il est établi sur l'ensemble des bénéficiaires ou revenus réalisés par les sociétés et autres personnes morales. Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 29,0% du bénéfice imposable.

### **7.2.2. Présentations des nouveautés fiscales**

Le Togo a adopté le 09 novembre 2018, un nouveau code des impôts et celui du Livre des procédures pénales. Les nouvelles innovations introduites dans ces codes s'appuient sur les principes directeurs tels que la rationalisation du système fiscal par la fusion ou la suppression de certaines taxes; la modernisation des règles d'assiette fiscale par l'intégration des bonnes pratiques ; l'élargissement de l'assiette pour assurer un financement conséquent tant du budget de l'Etat que des collectivités ; la prise en compte de la problématique de l'amélioration du climat des affaires et l'accompagnement des PME-PMI.

Suivant le nouveau code, les entreprises régulièrement inscrites au Centre de formalités des entreprises (CFE) bénéficient d'une exonération de la taxe professionnelle unique (TPU) durant les 2 premières années de leur création. Le taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés passe de 28,0% à 27,0%. En outre, tous les produits et services assujettis à la TVA sont taxés au taux unique de 18% et un régime fiscal incitatif pour les investissements des PME/PMI est institué.

Par ailleurs le nouveau code fiscal supprime certaines taxes, notamment la taxe sur les salaires, la taxe sur les véhicules de sociétés, la taxe complémentaire à l'impôt sur le revenu, la taxe complémentaire sur salaires et la taxe spéciale sur la fabrication

et le commerce de boissons. Toutefois, certaines taxes ont été revues à la hausse. Le taux de prélèvement du tabac passe de 45,0% à 50,0%, le taux des droits d'accises sur la bière passe de 15,0% à 18,0% et celui des autres boissons alcoolisées passe de 45,0 à 50,0%.

L'ensemble de ces mesures devrait alléger les procédures fiscales pour les opérateurs économiques et améliorer le climat des affaires. Ceci permettra une célérité, une transparence et une équité dans les procédures fiscales et par ricochet un accroissement des ressources mobilisées par l'Office togolais des recettes (OTR).

Dans un souci de moderniser les services offerts aux contribuables et d'améliorer la perception de l'impôt, l'OTR a lancé depuis mai 2016 une plateforme de déclaration en ligne, la télé déclaration. Cette plateforme n'offre pour l'instant que la possibilité de déclarer les impôts et taxes tels que la TVA, la TVA pour le compte des tiers, les acomptes, l'impôt sur le bénéfice et les autres types d'impôts. Elle est destinée à tous les contribuables enregistrés au registre d'immatriculation du Commissariat des Impôts, donc possédant un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et assujettis aux divers impôts.

Il est prévu également la mise en ligne de la Déclaration Annuelle de Salaire (DAS) et le dépôt des Etats Financiers (GUDEF).

## **7.3 Projet de loi de finances**

Le projet de loi de finances 2019 a été adopté en novembre 2018. Les prévisions budgétaires s'appuient sur les orientations de la politique économique et sociale du gouvernement et sur le cadrage macroéconomique et budgétaire cohérent avec le programme triennal soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC), conclu en 2017 avec le Fonds monétaire international (FMI).

Il est prévu que le budget s'équilibre en ressources et en dépenses à 1.461 milliards de FCFA contre 923,7 milliards de FCFA en 2018. Les recettes fiscales augmentent de 8,6%, passant de 616,6 milliards de FCFA en 2018 à 669,5 milliards de FCFA en 2019, tandis que les recettes non fiscales devraient être en régression de 5,2%, pour s'établir à 80,4 milliards contre 87,9 milliards en 2018.

Au total, les recettes budgétaires devraient enregistrer une progression de 49,1 milliards de FCFA par rapport à 2018 pour atteindre 881,1 milliards de FCFA. S'agissant des dépenses budgétaires, elles ressortent à 895 milliards de FCFA contre 923,7 milliards de FCFA en 2018. Il en résulte un solde budgétaire déficitaire de 13,8 milliards de FCFA financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

Le Togo est déterminé à créer un environnement propice pour accélérer la croissance économique. De nouvelles dispositions fiscales sont introduites et visent la rationalisation du régime fiscal et l'élargis-

sement progressif de l'assiette fiscale afin de desserrer l'étau sur les entreprises et permettre ainsi au secteur privé de créer davantage de richesses.

Du côté des dépenses, le budget se veut avant tout social. Il accorde une place importante aux projets structurants du Plan national de développement, à ceux ayant trait à l'emploi des jeunes à travers des recrutements prévus dans différents secteurs de l'administration publique, à la réduction de la pauvreté. Le volet social représente environ 45,0% des allocations budgétaires en 2019.



## 8- FACTEURS DE RISQUES

### 8.1 Risques politique et sécuritaire

---

La paix constitue un facteur important pour attirer les investisseurs étrangers et garantir une bonne exécution de la stratégie de développement. Même si le Togo connaît un climat politique plus apaisé, il subsiste des différends entre les acteurs politiques qui devraient être définitivement réglés. Ces différends naissent souvent de processus électoraux contestés par certains acteurs politiques. Ceci débouche sur des manifestations qui ont des effets néfastes sur l'activité économique à court terme.

Le Togo se situe dans une région caractérisée ces dernières années par des faits de guerre et des attentats terroristes enregistrés dans les pays voisins tels que le Nigeria, le Mali et le Burkina Faso. Ces derniers étant des partenaires du Togo, ces faits ont des répercussions sur l'économie nationale.

### 8.2 Risques sociaux

Le marché de l'emploi est caractérisé par un fort taux de sous-emploi qui s'explique par un système éducatif orienté vers des formations peu professionnalisantes. Dans ces conditions, le dynamisme économique tant recherchée pourrait se heurter à un déficit de compétences dans certains domaines.

### 8.3 Risques macroéconomiques

L'économie du Togo demeure fragile car dépendant fortement de l'environnement économique international, notamment des pays partenaires. Tout choc sur les économies de ces derniers pourrait entraîner un renchérissement des prix des produits importés, une aggravation du déficit commercial compromettant ainsi la réalisation de performances macroéconomiques et par ricochet les objectifs de politique économique.

Le Togo est un petit pays de par sa superficie et sa population. Il exporte une partie non négligeable de ses biens vers les pays membres de la CEDEAO. Les exportations togolaises en Afrique de l'Ouest restent concentrées sur trois pays : le Nigéria, le Ghana et

le Burkina Faso. Le Nigeria, et le Ghana dans une moindre mesure, subissent durement les effets de la baisse drastique des prix du baril de pétrole brut qui affectent la demande intérieure dans ces pays et pourraient, avec un décalage, affecter la demande adressée aux exportations du Togo vers ces pays.

Le Burkina Faso sort d'une crise politique majeure et remet graduellement sa machine économique en marche. A court terme, les exportations du Togo vers ces pays pourraient stagner, voire diminuer. En moyenne, les exportations togolaises vers le Nigeria, le Ghana et Burkina Faso ont représenté l'équivalent de 6% du PIB nominal au cours des cinq dernières années (2011-2015). Il s'agit d'un risque élevé, en particulier pour le Nigeria.

### 8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

La mobilisation des ressources internes est tributaire de l'évolution de l'activité économique. Cette dernière se déroule dans un environnement social, politique, juridique, régional et international qui l'influence significativement, par voie de conséquence la mobilisation induite des ressources internes.

Au plan socio-politique, le principal risque pour la mobilisation des ressources internes est le faible niveau de civisme fiscal de la plupart des opérateurs économiques et les possibilités de corruption au sein des régies financières. Cette situation se traduirait par la persistance de l'évasion et des fraudes fiscales, et de la contrebande malgré la mise en œuvre des réformes.

Les mouvements socio-politiques peuvent également entamer la confiance des consommateurs et des investisseurs et, par conséquent, avoir une incidence sur les performances macroéconomiques. Par ailleurs, les échéances électorales sont également des risques qui pourraient affecter l'activité économique et, par conséquent, la mobilisation des ressources internes.

Par ailleurs, la structure de l'économie togolaise est relativement stable et dominée par le secteur primaire sous fiscalisé.

Les projets sur financement extérieur pourraient ne pas être exécutés normalement si les différents secteurs ont une faible maîtrise des procédures de décaissement des Partenaires techniques et financiers (PTF). Aussi, la réticence des PTF à mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement constitue un handicap majeur pour la bonne exécution des projets programmés. Cette situation peut donc impacter le niveau d'absorption des ressources extérieures.

### **8.5 Risques sanitaires**

Le Togo, à l'instar d'autres pays dans le monde, reste exposé à des menaces sanitaires, notamment des épidémies (maladies à virus Ebola, Lassa...). Par ailleurs, le Togo reçoit de nombreux dons du Fonds Mondial chargé de la lutte contre le VIH /Sida, la tu-

berculose et la malaria et du Fonds GAVI pour ce qui touche à la vaccination. Ces financements ne sont pas pérennes. L'absence de ces financements pourrait compromettre les différents programmes de prévention et de lutte contre certaines maladies.

### **8.6 Risques environnementaux**

A l'instar d'autres pays, le Togo n'échappe pas aux effets dévastateurs du réchauffement climatique à l'origine des inondations. Par ailleurs, le secteur agricole qui occupe la grande majorité de la population active, est fortement tributaire des aléas climatiques et les programmes d'adaptation envisagés bénéficient de très peu de financement. La maîtrise de l'eau reste donc un sujet de préoccupation. La prévention et la réduction de ces risques sont prises en compte dans le plan national de développement. Elles passent principalement par l'identification et l'aménagement des zones à risques pour une meilleure gestion des catastrophes naturelles.

## 9- SITUATION DE LA DETTE

### 9.1 Description générale de la dette publique

En cinq ans, la dette publique du Togo a rapidement progressé, passant de 1.084,8 milliards de FCFA en 2013 à 2.093,8 milliards de FCFA. Elle est portée notamment par la dette intérieure qui a plus que triplé

sur la période sous-revue. En somme, la dette publique en pourcentage du PIB a évolué de 50,8% en 2013 à 71,3% en 2018, soit un accroissement de plus de 20 points.

#### 9.1.1. Image globale

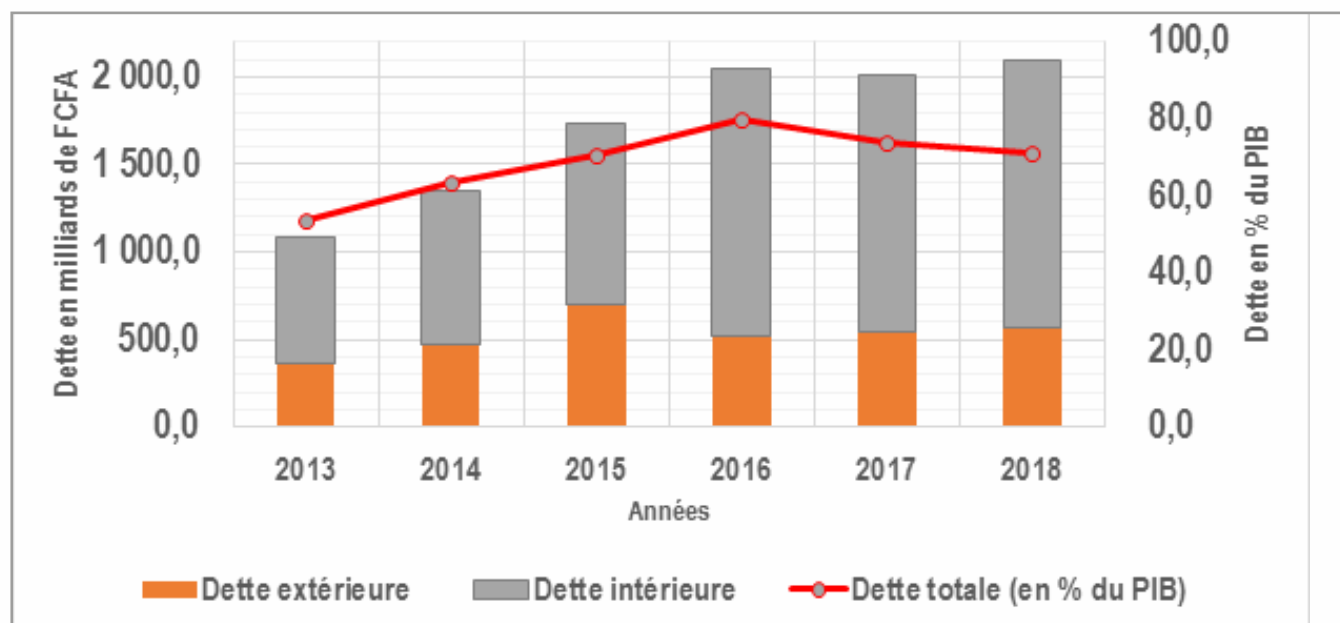
Tableau 24. Dette publique

TOGO	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Dette totale (en % du PIB)</b>	53,7	63,8	70,6	80,0	73,8	74,6
<b>Dette totale</b>	1 146,60	1 441,24	1 745,89	2 092,67	2 022,38	2 191,04
<b>Dette extérieure totale</b>	319,085	422,758	527,188	564,12	552,287	600,759
<b>Dette intérieure totale</b>	827,515	1 018,48	1 218,70	1 528,55	1 470,10	1 590,28
<b>PIB nominal</b>	2 134,50	2 258,90	2 471,80	2 614,50	2 739,60	2 935,10

Source : Direction de la Dette publique et du Financement / DGEAE

La figure 7 ci-après montre l'importance de la dette intérieure et son évolution dans la dette publique totale.

Figure 7. Répartition de la dette publique de 2013 à 2018



Source : Direction de la Dette publique et du Financement / DGEAE

## 9.1.2. Profil temporel de la dette à rembourser

Exprimée en %	Allocation initialement prévue	Allocation 2013	Allocations 2018 (estimations)
<b>Court terme (&lt; 1 an)</b>	-	26,4	16,1
<b>Moyen terme (1 à 5 ans)</b>	-	-	-
<b>Long terme (&gt; 5 ans)</b>	-	73,6	83,9
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0

Source : DDPF

## 9.1.3. Montant de dette à rembourser à court terme

Le tableau suivant indique le montant de la dette totale à rembourser à court terme en millions de FCFA. Il tend à baisser sur la période 2013-2017.

**Tableau 25. Montant de dette à rembourser à court terme**

	2013	2014	2015	2016	2017
Dette de l'Administration Centrale	1 146 600,62	1 439 316,80	1 743 166,28	2 088 481,14	2 017 948,83
Par échéance et par type d'instrument de la dette					
<b>Court terme selon échéance initiale</b>	<b>415 940,92</b>	<b>379 653,31</b>	<b>343 377,70</b>	<b>345 587,72</b>	<b>343 530,75</b>
Titres de créance	111 350,00	130 600,00	96 000,00	30 000,00	52 310,00
Crédits	2 889,51	0	0	0	0
Autres comptes à payer	301 701,41	249 053,31	247 377,70	315 587,72	291 220,75

Source : Ministère de l'économie et des finances

## 9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

### 9.2.1. Description de la stratégie

L'endettement et la gestion de la dette publique au Togo sont régis par des textes de portée internationale, communautaire et nationale.

L'Etat togolais s'est engagé depuis 2017 à réduire le risque de refinancement et le poids du service de la dette dans le budget en procédant à un allongement progressif de la maturité des instruments de la dette. Cet engagement a été réaffirmé dans le programme conclu avec le FMI sur la période 2017-2019. A cet effet, la stratégie d'endettement de la période 2019-2023 vise à mobiliser des ressources auprès des créanciers concessionnels extérieurs et sur le marché régional des titres publics avec une maturité moyenne qui passe de 5 ans à 8,5 ans. A

l'horizon 2023, le portefeuille de la dette publique devrait être composé de 43,0% de dette extérieure et 57,0% de dette intérieure contre respectivement 26,0% et 74,0% projetée à fin 2018.

Ainsi, pour financer son programme d'investissement public (PIP), le Togo aura recours aux créanciers multilatéraux tels que l'IDA, le groupe BAD/FAD, l'AFD, le FIDA, la BID et la BADEA ainsi que la Chine et le Fonds Saoudien.

### 9.2.2. Viabilité de la dette (au sens du FMI)

L'analyse de viabilité de la dette publique (AVD) du Togo a été établie en mai 2018 conjointement par le FMI et la Banque mondiale. Elle se fonde sur les données communiquées par les autorités togolaises et le cadre macroéconomique issu de la deuxième revue du Programme appuyé par la Facilité élargie

de crédit du FMI. En outre, elle repose sur le modèle le plus récent d'AVD pour les pays à faible revenu. Suivant, cette analyse, le Togo reste exposé à un risque modéré de surendettement public extérieur mais à un risque élevé de surendettement public global, compte tenu des vulnérabilités de sa dette intérieure.

Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure restent en deçà de leurs seuils indicatifs pendant toute la période (2018-2038) de projection. Cependant, dans le scénario historique et dans d'autres scénarios de chocs,

plusieurs indicateurs d'endettement dépassent leurs seuils respectifs.

Le Togo reste vulnérable aux chocs défavorables tels que les chocs de demande extérieure ou de la chute des cours des matières premières (produits pétroliers, phosphate, coton) et les chocs sur les flux non générateurs d'endettement. Par ailleurs, il a obtenu la note moyenne de 3,0 à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) pour la période 2014-2016, et se place ainsi dans la catégorie des pays à « résultats médiocres ».

**Tableau 26. Seuils des ratios d'endettement**

	VA de la dette extérieure en % de		Service de la dette extérieure en % de		VA de la dette publique totale en % de
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
<b>Faible</b>	22	52	5	7	30
<b>Moyen</b>	84	199	9	13	70
<b>Fort</b>	23	52	5	7	41

Source : FMI

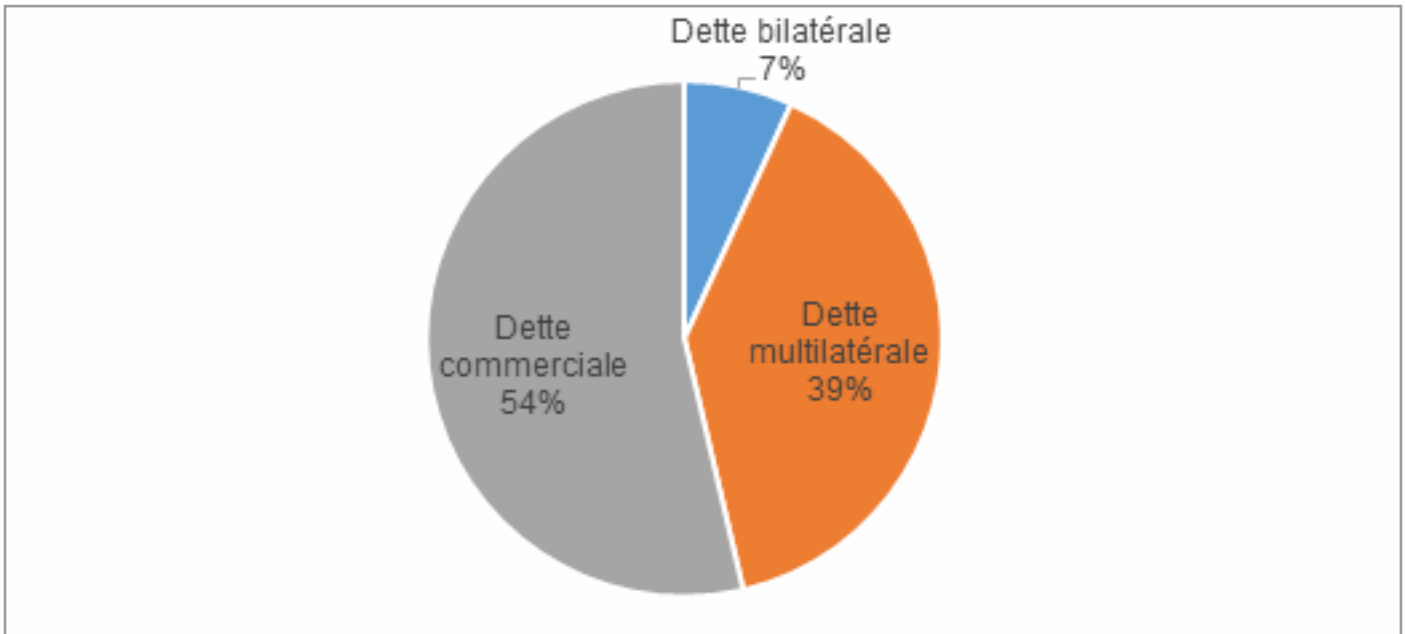
## 9.3 Dette extérieure

La répartition de la dette publique totale en dette extérieure et dette intérieure a évolué dans le temps. Avant 2010, la dette extérieure représentait plus de 50,0% de la dette totale. A la faveur de l'annulation d'une partie de sa dette après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, la part de la dette extérieure a chuté à 35,0% de la dette totale contre 61,0% en 2009. Elle ressort à 27,4% en 2018. Le développement du marché régional des titres explique ce renversement de tendance ces dernières années.

### 9.3.1 Les détenteurs

La dette extérieure est estimée à 600,8 milliards de FCFA en 2018 représentant 27,4% de la dette publique totale. Elle est composée à hauteur de 54,0% de la dette commerciale, 39,0% de dette multilatérale et de 7,0% de dette bilatérale. Ces parts étaient respectivement de 46,6%, 40,3% et 13,1% en 2014.

**Figure 8. Les détenteurs de la dette extérieure en 2018**



Source : DDPF

La dette extérieure représente 20,0% du PIB nominal avec 11,0% pour la dette commerciale, 8,0% pour la dette multilatérale et 1,0% pour la dette bilatérale.

**Tableau 27. Répartition de la dette extérieure en 2018**

	Dette totale (exprimée en valeur, milliards FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
<b>Dette extérieure totale</b>	600,8	100	20
<b>Dette commerciale</b>	322,4	54	11
<b>Bilatérale</b>	40,8	7	1
<b>Multilatérale</b>	237,5	40	8

Source : DDPF

L'évolution de la répartition de la dette extérieure par type de créancier est présentée dans le tableau ci-après.



**Tableau 28. Encours de la dette extérieure par créancier**

XOF, Million. Taux de change au 31/12

	2013	2014	2015	2016	2017	% du total en 2017
<b>Créanciers officiels bilatéraux</b>	<b>52 224,79</b>	<b>53 710,96</b>	<b>56 097,15</b>	<b>49 189,07</b>	<b>40 842,52</b>	<b>7%</b>
APD	45 614,18	49 771,97	54 237,10	49 189,07	40 842,52	7%
Non APD	6 610,61	3 938,99	1 860,04	0,00	0,00	0%
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>158 330,29</b>	<b>170 137,33</b>	<b>183 962,50</b>	<b>184 170,09</b>	<b>201 285,60</b>	<b>37%</b>
Concessionnels	153 174,90	165 209,41	177 668,29	176 996,45	154 565,93	28%
Non concessionnels	5 155,39	4 927,92	6 294,21	7 173,64	46 719,67	9%
<b>Sociétés de Dépôts à l'exception de la Banque Centrale</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
Porteur de titres de créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
<b>Banques commerciales</b>	<b>108 530,28</b>	<b>197 000,01</b>	<b>284 420,04</b>	<b>326 583,30</b>	<b>305 740,79</b>	<b>56%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>319 085,37</b>	<b>420 848,30</b>	<b>524 479,68</b>	<b>559 942,45</b>	<b>547 868,91</b>	<b>100%</b>

Source : Ministère de l'économie et des finances

### 9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le tableau ci-après décrit les opérations du service

de la dette extérieure au cours des cinq dernières années. Il s'agit des paiements de service effectifs, incluant les remboursements anticipés.

**Tableau 29. Paiement du service de la dette extérieure par type de créancier (P : principal, I/C : intérêt et commission)**

	2013			2014			2015			2016			2017		
	P	I/C	Total	P	I/C	Total	P	I/C	Total	P	I/C	Total	P	I/C	Total
Créanciers bilatéraux officiels	15 100,16	1 637,58	16 737,74	10 145,66	650,46	10 796,11	9 726,21	621,11	10 347,32	9 726,05	539,05	10 265,10	9 314,31	1 675,01	10 989,31
Créanciers multilatéraux	4 224,90	1 242,42	5 467,32	10 628,77	1 985,92	12 614,69	11 483,26	2 096,46	13 579,71	18 035,00	2 134,85	20 169,85	20 643,46	1 814,01	22 457,47
Banque commerciale ou autre institution financière	6,00	1 776,93	1 782,93	0,00	2 939,78	2 939,78	520,45	4 994,73	5 515,18	3 722,15	6 230,08	9 952,23	10 376,96	6 402,32	16 779,28
Titres Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>19 331,06</b>	<b>4 656,92</b>	<b>23 987,99</b>	<b>20 774,43</b>	<b>5 576,16</b>	<b>26 350,59</b>	<b>21 729,92</b>	<b>7 712,29</b>	<b>29 442,21</b>	<b>31 483,20</b>	<b>8 903,98</b>	<b>40 387,18</b>	<b>40 334,72</b>	<b>9 891,34</b>	<b>50 226,06</b>

Source : Ministère de l'économie et des finances

Le tableau ci-après indique les projections du service de la dette par type de créancier

**Tableau 30. Projection trimestrielle du service de la dette extérieure par type de créancier**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	>2032
<b>Créanciers Officiels bilatéraux</b>	<b>3 998,40</b>	<b>4 423,43</b>	<b>4 396,78</b>	<b>4 317,29</b>	<b>4 574,10</b>	<b>5 315,36</b>	<b>6 034,59</b>	<b>3 794,93</b>	<b>3 756,43</b>	<b>3 717,93</b>	<b>3 998,61</b>	<b>3 956,91</b>	<b>3 854,87</b>	<b>3 754,64</b>	<b>3 715,36</b>	<b>27 085,96</b>
Principal	3 190,61	3 383,97	3 383,97	3 383,97	3 721,36	4 546,98	5 365,02	3 207,48	3 207,48	3 207,48	3 527,45	3 527,45	3 467,12	3 406,79	3 406,79	25 791,27
Intérêt / Comm	807,80	1 039,46	1 012,81	933,31	852,74	768,38	669,57	587,46	548,96	510,45	471,15	429,45	387,75	347,86	308,57	1 294,68
<b>Créanciers multilatéraux</b>	<b>21 299,12</b>	<b>17 643,25</b>	<b>15 745,47</b>	<b>11 781,51</b>	<b>12 900,12</b>	<b>20 722,24</b>	<b>22 945,97</b>	<b>23 123,93</b>	<b>23 018,07</b>	<b>21 098,53</b>	<b>14 243,90</b>	<b>13 703,93</b>	<b>12 422,86</b>	<b>11 784,55</b>	<b>9 985,62</b>	<b>144 128,78</b>
Principal	19 397,88	15 208,89	13 413,56	9 667,32	10 894,00	18 791,32	21 119,90	21 423,24	21 449,27	19 661,97	12 925,13	12 479,90	11 287,04	10 738,56	9 017,78	135 556,59
Intérêt / Comm	1 901,24	2 434,36	2 331,91	2 114,19	2 016,12	1 930,92	1 826,08	1 700,68	1 568,80	1 436,56	1 318,77	1 224,03	1 135,82	1 045,99	967,84	8 572,19
Porteur de titres de créance	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
<b>Banques commerciales</b>	<b>16 657,14</b>	<b>19 898,20</b>	<b>24 106,04</b>	<b>27 709,49</b>	<b>32 908,27</b>	<b>33 753,87</b>	<b>36 165,44</b>	<b>35 591,44</b>	<b>35 031,62</b>	<b>34 471,80</b>	<b>33 920,02</b>	<b>33 352,16</b>	<b>26 426,62</b>	<b>25 560,18</b>	<b>21 239,54</b>	<b>43 410,13</b>
Principal	10 369,14	13 814,87	17 940,59	21 562,53	26 888,40	28 071,88	30 984,90	30 984,90	30 984,90	30 984,90	30 984,90	30 984,90	24 587,02	24 140,66	20 291,38	42 136,74
Intérêt / Comm	6 288,01	6 083,33	6 165,45	6 146,96	6 019,87	5 681,99	5 180,54	4 606,53	4 046,71	3 486,90	2 935,12	2 367,26	1 839,61	1 409,52	948,16	1 273,39
<b>TOTAL</b>	<b>41 954,67</b>	<b>41 964,88</b>	<b>44 248,28</b>	<b>43 808,29</b>	<b>50 382,49</b>	<b>59 791,47</b>	<b>65 146,00</b>	<b>62 510,30</b>	<b>61 806,12</b>	<b>59 288,26</b>	<b>52 162,53</b>	<b>51 013,00</b>	<b>42 704,35</b>	<b>41 089,37</b>	<b>34 940,52</b>	<b>214 624,87</b>

Source : Ministère de l'économie et des finances

### 9.3.3 Devises de la dette

La dette extérieure totale est évaluée à 552,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2017, soit 842 millions d'euros. Elle est libellée en plusieurs devises.

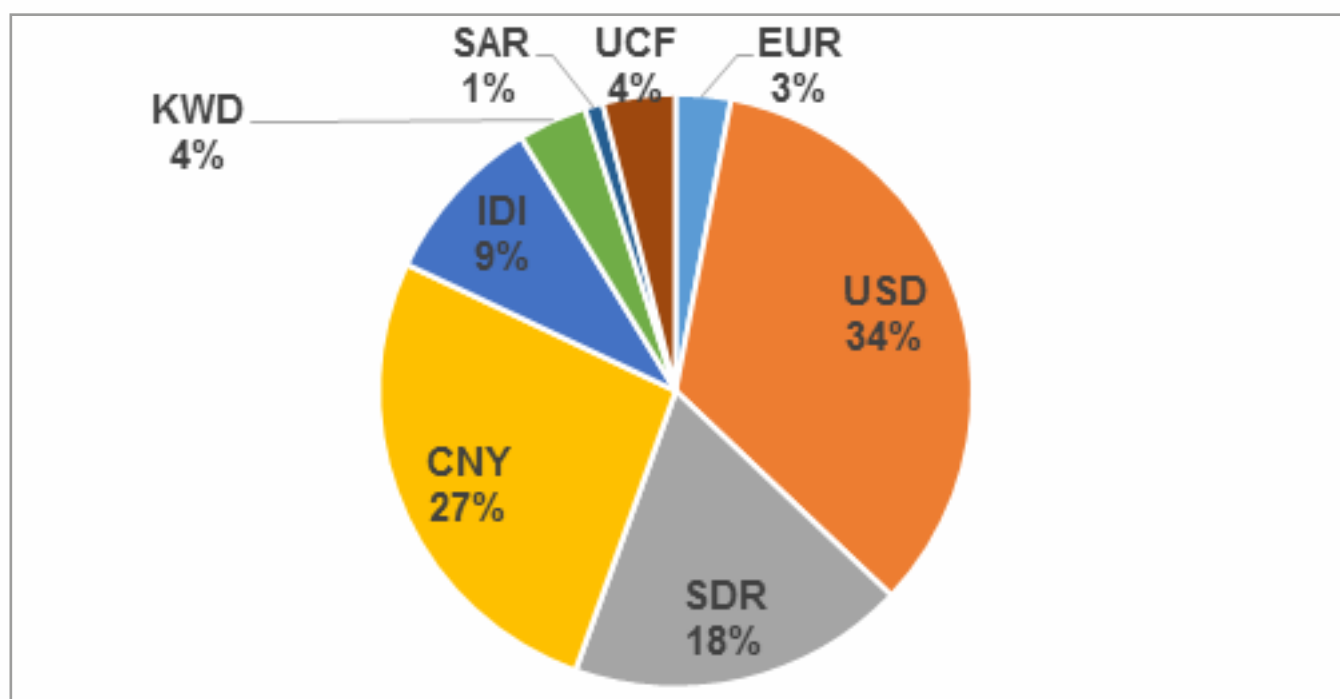
Le dollar américain est la première devise de libellé de la dette extérieure. Elle représente 34,1% de la dette extérieure, suivi du yuan renminbi (CNY 26,5%) et du Special Drawing Right (SDR 18,4%).

**Tableau 31. Vue détaillée de la dette en devise**

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise	Taux de change FCFA au 31 décembre 2017	Dette totale exprimée en FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2017	Dette totale exprimée en EUR	Distribution de la dette selon les devises
EUR	0,025175019	655,96	16,5	0,83	0,025175	3,0
USD	0,343805841	547,52	188,2	1,00	0,2869734	34,1
SDR	0,130422334	779,73	101,7	0,70	0,1550313	18,4
CNY	1,741098197	84,08	146,4	6,51	0,2231844	26,5
IDI	0,065768958	779,73	51,3	0,70	0,0781787	9,3
KWD	0,011461615	1814,20	20,8	0,30	0,0316997	3,8
SAR	0,037468515	146,01	5,5	3,75	0,00834	1,0
UCF	0,028076345	779,73	21,9	0,70	0,033374	4,0
<b>TOTAL</b>			<b>552,3</b>		<b>0,842</b>	<b>100,0</b>

Source : DDPF

**Figure 9. Répartition de la dette extérieure par devise en 2017**



Source : DDPF

## 9.4 Dette intérieure

La dette intérieure a plus que triplé depuis 2010. Elle est passée de 480,2 milliards de FCFA en 2010 à 1.470,1 milliards de FCFA en 2017, soit 73,0 % de la dette publique totale. Exprimée en pourcentage du PIB nominal, elle représente 53,7%. Le financement du déficit budgétaire par recours aux bons du trésor et aux emprunts obligataires s'est accru ces cinq dernières années.

### 9.4.1 Présentation de la situation au 31 décembre 2017

La dette intérieure est composée comme suit au 31 décembre 2017 : les Bons du trésor (10,1%), les emprunts obligataires (54,9%), les prêts bancaires (15,2%) et des arriérés (19,8%). Sa part relative dans le PIB nominal est estimée à 53,7%. Les bons du trésor et les emprunts obligataires ont représenté 34,9% du PIB nominal.

Tableau 32. Vue détaillée de la dette en monnaie locale

Situation au 31 décembre 2017	Dette domestique exprimée en valeur (milliards FCA)	Dette domestique exprimée en % de la dette domestique totale	Dette domestique exprimée en % du PIB nominal 2017
<b>Dette intérieure totale</b>	<b>1470,1</b>	<b>100,0</b>	<b>53,7</b>
<b>Titres publics</b>	<b>954,8</b>	<b>64,9</b>	<b>34,9</b>
<b>Bons du trésor</b>	147,8	10,1	5,4
<b>OAT</b>	807,0	54,9	29,5
<b>Prêt bancaire</b>	<b>224,0</b>	<b>15,2</b>	<b>8,2</b>
<b>BCEAO</b>	10,9	0,7	0,4
<b>Banque commerciale</b>	213,2	14,5	7,8
<b>Autres</b>		0,0	0,0
<b>Arriérés</b>	<b>291,2</b>	<b>19,8</b>	<b>10,6</b>

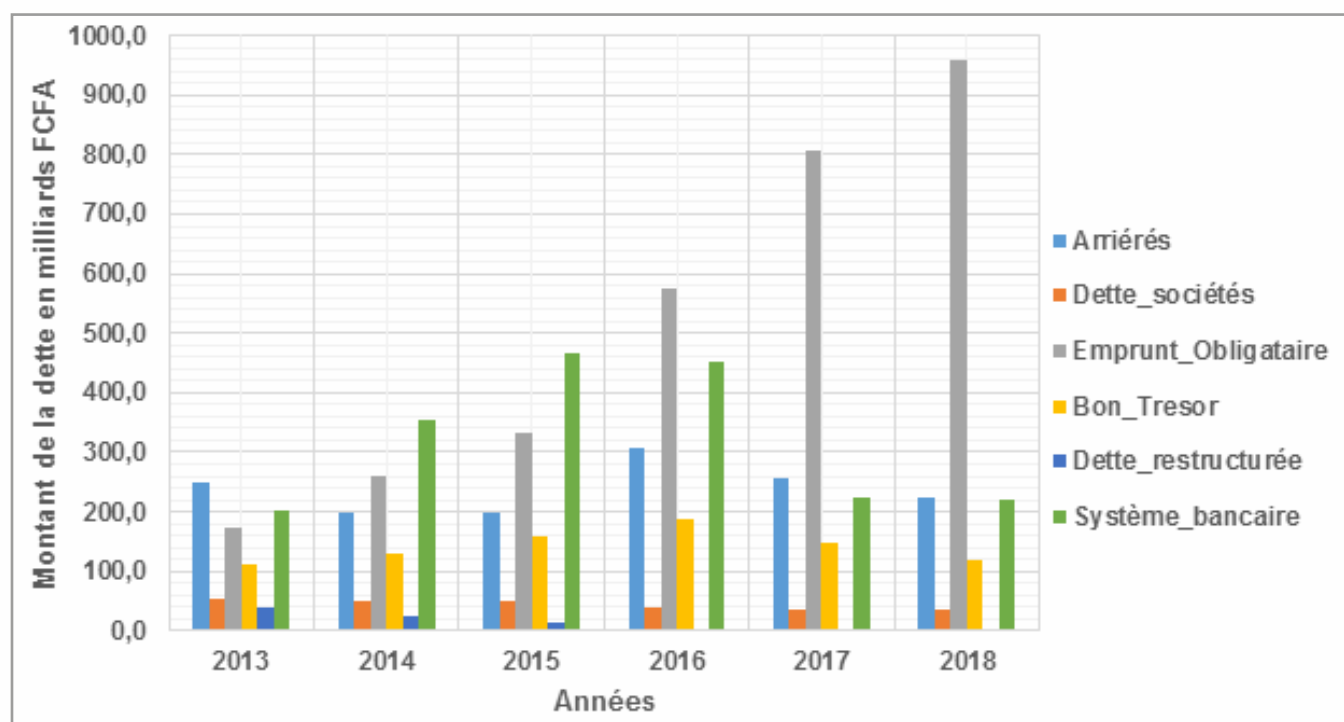
Source : DDPF

### 9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

La dette intérieure peut être scindée en deux grandes catégories de dette. Les arriérés et la dette dite « conventionnelle ». Les arriérés sont évalués à 291,2 milliards de FCFA à fin septembre 2018 contre 301,7 milliards de FCFA en 2013. Il s'agit de la dette commerciale, la dette financière, la dette sociale et de la dette des sociétés liquidées par l'Etat. Avec l'appui du FMI, un programme d'apurement de ces arriérés est en exécution.

La dette conventionnelle est composée des bons du trésor, les emprunts obligataires, la dette restructurée et la dette envers le système bancaire. Cette dernière catégorie a progressé très rapidement en 2014 et 2015 en raison du recours aux préfinancements du système bancaire dans le cadre de la construction des infrastructures routières. Cette pratique a été abandonnée en 2016 au profit du recours aux emprunts obligataires. Ceci explique leur tendance haussière entre 2016 et 2018.

Figure 10. Evolution de l'encours de la dette intérieure de 2013 à 2018



#### 9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Le tableau ci-après indique les montants de la dette

intérieure à payer à court terme et leur évolution entre 2013 et 2017. On constate qu'ils tendent à baisser.

Tableau 33. Dette intérieure à rembourser à court terme

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>COURT TERME</b>	<b>415 940,92</b>	<b>379 653,31</b>	<b>343 377,70</b>	<b>345 587,72</b>	<b>343 530,75</b>
3 mois ou moins	0,00	0,00	0,00	0,00	18 418,00
entre 3 mois et 6 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
entre 6 mois et 1 an	111 350,00	130 600,00	96 000,00	30 000,00	33 892,00
Immédiat	304 590,92	249 053,31	247 377,70	315 587,72	291 220,75

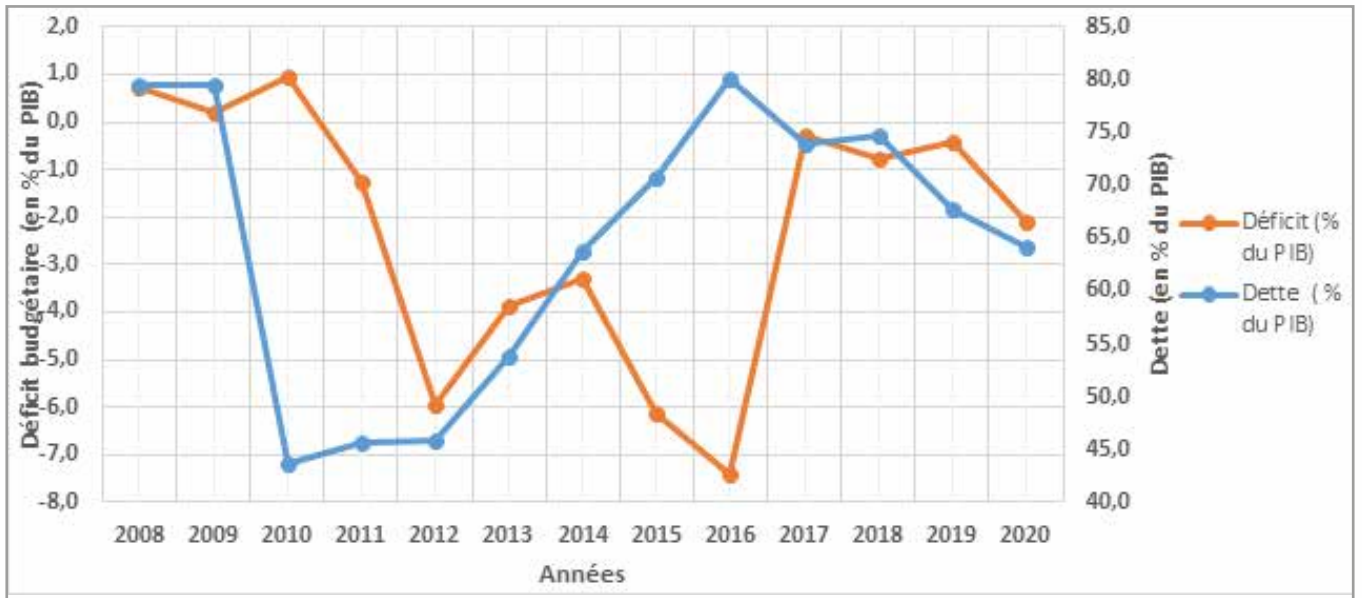
Source : Ministère de l'économie et des finances

#### 9.5 Viabilité et soutenabilité

Le solde budgétaire du Togo s'est dégradé après 2010 où il était ressorti excédentaire à 1,0% du PIB. De 2012 à 2016, le déficit est resté au-dessus de la norme communautaire de 3,0% fixée par le pacte de

convergence. En 2016, le déficit a atteint 7,4% du PIB. Les années de dégradation du déficit correspondent à la période d'une progression rapide du taux d'endettement qui se fixe à 80,0% en 2016. A partir de 2017, la tendance s'est inversée et le taux d'endettement est projeté à 64,2% en 2020.

Figure 11 . Évolution du déficit budgétaire et de l'encours de la dette sur PIB



Source : DDPF

**Adjudication (pour les titres publics) :** vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

**Amortissement ou échéance :** période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

**Appel public à l'épargne :** appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

**Avoirs extérieurs nets (AEN) :** créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

**Besoin de financement de l'Etat :** montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

**Bons du Trésor :** titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

**Club de Paris :** groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

**Créanciers bilatéraux :** gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'expor-

tation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

**Créanciers multilatéraux :** institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

**Crédits à l'économie (CE) :** ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

**Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).**

**Décaissement :** versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

**Déficit budgétaire :** différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

**Déficit du compte courant :** solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

**Déficit primaire :** différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

**Dette publique extérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

**Dette publique intérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

**Dette non-concessionnelle :** dette contractée aux conditions du marché.

**Dette publique :** somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

**Élément don :** différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt  $((VN-VA)/VN)$ .

**Emprunt concessionnel** : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

**Euro-bond (ou Euro-obligation)** : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres.

**Inflation** : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

**Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**Initiative PPTE** : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

**Masse monétaire (MO)** : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

**Obligations du Trésor** : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

**Passif conditionnel** : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

**Position Nette du Gouvernement (PNG)** : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises. Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

**Pression fiscale** : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

**Risque de refinancement** : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

**Risques de change** : risques liés aux fluctuations des taux de change.

**Service de la dette** : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

**Solde primaire** : (voir déficit primaire).

**Solde primaire de base** : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

**Taux brut de scolarisation** : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et l'ensemble des enfants.

**Taux net de scolarisation** : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et les enfants scolarisables (en âge d'être scolarisés).

# CISI-UMOA

Programme de certification des acteurs du marché financier régional



## Boostez vos perspectives de carrière

Vous êtes un professionnel du marché financier régional et vous souhaitez être reconnu comme tel ? Certifiez-vous afin de renforcer et faire valoir vos capacités.

La certification CISI-UMOA est délivrée par CISI, institution londonienne de renommée internationale qui développe des programmes de haut niveau selon une approche modulaire par paliers et correspondant à des parcours adaptés par métiers.

En zone UMOA, cette certification portera d'abord sur le module « Fondamentaux des services financiers » puis le module « Marchés obligataires » avant de proposer, avec le concours de l'ensemble des acteurs et selon les besoins, une gamme de parcours métiers spécialement dédiée à notre marché financier régional.

Déployée dans plus de 80 pays et dotée d'une reconnaissance au niveau international, la certification financière CISI est, grâce au programme CISI-UMOA, disponible pour la première fois dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne ; en l'occurrence les 8 pays de la zone UEMOA.

Etudiants, Particuliers ou Professionnels d'établissements financiers, boostez vos perspectives de carrière grâce à ce programme de certification.

Pour vous inscrire, RDV sur  
[www.cisi-umoa.org](http://www.cisi-umoa.org)

Vous pouvez également écrire à [inscriptions@cisi-umoa.org](mailto:inscriptions@cisi-umoa.org) ou appeler au (221) 33 839 10 10



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo





**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# ASSURER L'IMPULSION NÉCESSAIRE POUR L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA



AFRICAN  
CENTRE

*Ensemble, construisons l'UMOA de demain*

[www.umoatitres.com](http://www.umoatitres.com)



Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

Siège BCEAO • Avenue Abdoulaye FADIGA • Batiment annexe 10ème étage • Bureau 1010

BP: 4709 Dalar - RP - Sénégal • Tél.: (+221) 33 839 10 10

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)